Thème 1

De nouveaux espaces de conquête

La logique du thème

Le Thème 1 propose d'aborder « de nouveaux espaces de conquête ». Bien que l'espace et les océans soient chacun très spécifiques, la mise en parallèle fonctionne bien et s'avère féconde sur plusieurs plans, tant les points communs et les convergences sont nombreux. En effet, ces espaces restent situés en dehors de l'œkoumène, l'espace habité et approprié par les hommes, et à ce titre, ils soulèvent des enjeux bien particuliers, qu'il s'agisse de leur contrôle, de leur appropriation entendue au sens large (culturelle, juridique, économique), de leur exploitation, et enfin de leur protection. Ils alimentent des ambitions concurrentes et des rivalités entre États, chaque puissance cherchant également à s'affirmer dans ces sphères, comme en témoigne la politique très volontariste, et parfois même agressive, de la Chine dans ces deux champs. L'approche géopolitique trouve donc toute sa pertinence ici, autour de l'étude des relations entre États, qui balance entre rivalités et nécessaire coopération.

La photographie du cosmonaute réalisant une sortie extra-véhiculaire depuis la station spatiale internationale est doublement révélatrice. D'abord par le niveau de maîtrise technique qu'elle suppose (station spatiale, sortie dans l'espace, équipement). D'autre part par la nationalité (russe) du cosmonaute, qui incarne une coopération internationale de très haut niveau dans le cadre de la station spatiale internationale, en rupture avec l'âpre concurrence spatiale qui a prévalu entre États-Unis et URSS pendant toute la durée de la guerre froide.

p. 20-21

Introduction

Une connaissance et une maîtrise en constante évolution

En dépit de décalages dans les temporalités, ces deux espaces qui environnent les espaces terrestres sont de mieux en mieux connus et maîtrisés par les sociétés, qui les observent et/ou les pratiquent depuis les temps préhistoriques. Les innovations techniques et technologiques jouent dans ce domaine un rôle déterminant pour approfondir la connaissance de l'espace et des océans, dont une large part demeure néanmoins encore méconnue ou même inconnue.

Document 1

Résultant d'une élaboration personnelle, la chronologie permet de mettre, en dépit de leurs différences fondamentales, les deux espaces en parallèle pour dégager quelques idées constantes : maîtrise progressive, exploration et connaissance accrue, rôle des progrès techniques, connaissance encore inégale et incomplète.

Document 2

La photographie de la plateforme off-shore russe *Prirazlomnaïa* illustre le haut niveau de maîtrise technique nécessaire pour exploiter les ressources du plancher océanique. L'extraction off-shore (littéralement : « au-delà des côtes ») d'hydrocarbures a commencé dans les années 1930 dans le golfe du Mexique, mais s'est surtout accélérée après le premier choc pétrolier. Les forages sont de plus en plus éloignés des côtes et de plus en plus profond (le record est détenu par le Brésil qui maîtrise les techniques de forage ultra-profond). La plateforme russe *Prirazlomnaïa* inaugure les forages russes dans l'océan Arctique, une région au niveau de contraintes très élevé (englacement saisonnier, tempêtes, usure rapide des matériaux par le froid) imposant des infrastructures robustes et coûteuses, mais aussi un environnement extrêmement fragile (manifestations de militants Greenpeace à proximité de cette même plateforme en 2013 pour dénoncer les ravages environnementaux de cette opération). La Russie extrait une grande partie de son pétrole et la quasi-totalité de son gaz naturel, fondements de sa puissance retrouvée, au nord du cercle polaire.

Document 3

Le document permet de prendre conscience du caractère progressif de la conquête spatiale, avec un statut de puissance spatiale qui reste pour l'heure réservé à un tout petit cercle (même s'il tend à s'élargir). Très peu d'États ont en effet les moyens, aussi bien techniques que financiers, d'élaborer et d'exploiter leur propre lanceur spatial. En 2017, les États-Unis consacraient 40 milliards de dollars par an à l'espace, activités civiles et militaires confondues, quand l'UE y dépensait 7 milliards et la Russie 5 (source : CNRS).

Document 4

Ce graphique permet de prendre conscience du nombre très élevé de satellites lancés, et de l'accélération récente du processus, en lien avec leur utilisation commerciale et la multiplication de leurs applications possibles dans des domaines très divers, ce qui peut d'ailleurs être l'occasion de rappeler aux élèves à quoi servent les satellites.

Éléments de réponse aux questions p. 21

1. L'exploration spatiale et océanique projette les sociétés au-delà des limites de l'œkoumène, qui correspond au territoire habité, approprié et maîtrisé par les hommes. Océans et espace ne peuvent a priori être peuplés ou occupés de manière permanente, ils nécessitent tous deux des moyens spécifiques (satellites, sondes, stations spatiales, sous-marins, navires, plateformes pétrolières, etc.) pour être atteints, connus, parcourus, et sans eux les hommes ne peuvent y survivre, face à des conditions extrêmes (mobilité, absence d'oxygène, pression, apesanteur).

2. Les progrès techniques sont essentiels dans la mise au point d'instruments capables d'améliorer leur connaissance (voir question 1). Il est à noter que la connaissance des océans comme de l'espace a été fortement améliorée par la mise en orbite de satellites de télédétection et d'observation spatiale. De même, la technologie GPS, qui fonctionne grâce à un système de satellites, permet de faire un autre croisement, car elle a grandement facilité la navigation et donc la maîtrise des océans.

3. Les États sont longtemps les acteurs quasi exclusifs de la conquête des océans et plus encore de la conquête spatiale (doc. 1, doc. 3), en particulier au travers des acteurs militaires (doc. 1). Les États impliqués sont de plus en plus nombreux, ce qui est particulièrement visible dans le domaine spatial, plus sélectif : les deux Grands sont longtemps les seules puissances spatiales, avant l'accès à l'espace des pays européens, et désormais, de plus en plus, des pays du Sud avancés (Corée du Sud) ou émergents (Chine, Inde).

Mais on constate une diversification croissante des acteurs. Sont désormais impliqués, de plus en plus massivement, des acteurs économiques via des entreprises privées souvent riches et puissantes, comme SpaceX ou Total (doc. 1) ou encore Gazprom (doc. 2). Ces convoitises croissantes nourrissent un besoin de régulation qui fait intervenir des organisations intergouvernementales comme l'ONU (traité de l'espace, convention de Montego Bay) ou ses agences spécialisées (l'OMI, qui siège à Londres).

p. 22-23 Introduction

Les dernières frontières

La notion de frontière est ici à comprendre non pas dans son sens de limite d'État, mais dans le sens, dynamique, de front pionnier, comme limite mouvante de l'appropriation d'un territoire, en d'autres termes entre un espace territorialisé et un espace qui ne l'est pas encore. Il s'agit donc de travailler sur la logique d'une appropriation croissante de l'espace et des océans. Celle-ci comprend une dimension juridique importante (à qui appartiennent la mer et l'espace ?), qui a des implications économiques (qui a le droit d'exploiter les ressources spatiales et maritimes ?). Mais l'appropriation est bien à comprendre dans le sens géographique plus vaste de territorialisation que lui donne par exemple le site Géoconfluences : « La territorialisation consiste en une appropriation qui peut être juridique et économique (la propriété) ou symbolique (le sentiment d'appartenance, de connivence) ».

Document 1

Ce tableau comparatif vise, comme dans la double page précédente, à faire émerger des parallèles entre deux champs bien distincts mais que la problématique de la territorialisation tend plutôt à rapprocher. On peut ainsi mettre en regard différentes dimensions de l'appropriation (juridique, économique, culturelle, géopolitique par exemple).

Document 2

Cet article de presse très récent permet d'aborder un aspect plutôt méconnu de la conquête spatiale au travers des enjeux économiques qu'elle soulève. On peut y découvrir aussi bien le rôle croissant joué par des entreprises qui en convoitent les ressources, que la nécessité de réguler ces usages futurs, soit dans le cadre des législations nationales ou dans le cadre de conventions internationales, soit pour interdire l'exploitation, soit pour l'encadrer et limiter la conflictualité.

Document 3

La carte et la notice explicative fournissent un cas très concret de conflit d'acteurs autour de l'appropriation d'un espace maritime et des ressources convoitées qui y seraient exploitables. Le triangle de désaccord entre Israël et le Liban est bien visible, et incarne plus concrètement les dispositions de la convention de Montego Bay et la façon dont celle-ci, au lieu de régler les conflits, les a par endroits plutôt relancés.

Éléments de réponse aux questions p. 23

1. Les documents permettent de faire émerger plusieurs dimensions de la territorialisation :

– Appropriation symbolique, culturelle, passant notamment par une meilleure connaissance : doc. 1 + voir double page précédente.

– Appropriation par le peuplement (doc. 1) mais très limitée.

– Appropriation juridique : doc. 1, doc. 2 (*Space Act*), doc. 3.

– Appropriation militaire : doc. 1 (puissance dominante), doc. 2 (création d'une force spéciale).

– Appropriation économique : exploitation (doc. 1) ou velléités d'exploitation (doc. 2, 3) de ressources stratégiques pour les sociétés.

2. L'appropriation de l'espace et des océans est marquée par une logique concurrentielle entre acteurs, qu'il s'agisse de concurrence entre les États ou entre des acteurs privés (entreprises ici). Cette concurrence et ces conflits d'acteurs résultent :
– d'une part de la volonté des États de contrôler ces espaces, dans une logique géopolitique d'affirmation de puissance (voir axe 1), doc. 1 à 3, qui mobilise les acteurs militaires (doc. 1 et 2) ;
– d'autre part, de la volonté des acteurs (États et entreprises) de contrôler l'accès à des ressources stratégiques et disputées (doc. 1 à 3) comme les ressources alimentaires (doc. 1), minérales (doc. 1 et 2) et énergétiques (doc. 1 à 3).

AXE 1 Conquêtes, affirmations de puissance et rivalités

La logique du chapitre

La géopolitique est l'inscription dans les territoires de la rivalité de différents acteurs. Mers, océans et espace sont les territoires d'expression de la conflictualité entre les États animés par une politique de puissance. Ils témoignent du renouvellement des champs de la rivalité. La maîtrise des mers, océans et espace n'autorisent pas seulement leur possible exploitation mais relèvent très largement d'une politique de prestige. Seules les grandes nations à l'échelle mondiale peuvent s'en prévaloir.

Bibliographie

– H. Couteau-Bégarie a écrit l'ouvrage de référence sur le domaine maritime : *L'Océan globalisé*, Economica, 2007.
– P. Royer a rénové l'approche avec son très riche ouvrage *Géopolitique des mers et océans*, PUF Major, 2012.
– Le magazine *Diplomatie* a sorti un numéro sur le monde maritime dans la catégorie Grands dossiers : « Géopolitique des mers et des océans », n° 33, 2016. D'un abord aisé et très pratique.
– Le magazine *Carto*, Dossier « Mers et océans. Géopolitique des espaces maritimes », n° 28, mars-avril 2015.
– Le magazine *Questions internationales*, « Mers et océans », n° 14, juillet-août 2005.
– On peut consulter avec profit l'*Histoire de la conquête spatiale* de J.-F. Clervoy et F. Lehot, De Boek Sup, une synthèse récente parue en 2019.

Sitographie

– Le site Géoconfluence donne une liste très complète des ressources mobilisables concernant mers et océans : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/programmes/concours/mers-et-oceans-ressources-classees
– I. Sourbès-Verger, « Espace et géopolitique », *L'Information géographique*, 2010/2, https ://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2010-2-page-10.htm
– P. Verschuuren, « Géopolitique spatiale, vers une course à l'espace multipolaire ? », *Revue Internationale et Stratégique*, 2011/4, https ://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2011-4-page-40.htm
– J.-L. Lefebvre, « L'espace est stratégique », *Diploweb*, 29 décembre 2010, https://www.diploweb.com/L-espace-est-strategique.html

p. 24-25 Ouverture

Éléments de réponse aux questions p. 24

1. Ces deux documents sont des affiches de propagande. Chacune illustre l'ambition de conquérir l'espace et donc la rivalité des Supergrands. Elles datent toutes deux du début des années 1960 ; l'affiche américaine présente un projet alors que l'affiche soviétique rappelle l'antériorité des exploits spatiaux de l'URSS. Elles s'opposent car il existe une rivalité entre États-Unis et Union soviétique, l'espace étant une nouvelle source d'affirmation de puissance et donc de compétition.

Éléments de réponse aux questions p. 25

2. Le porte-avions *Charles de Gaulle* est le bâtiment le plus important de la Marine française. Il représente un investissement lourd, que peu de pays peuvent se permettre. Il témoigne aussi de l'excellence technologique de l'industrie française. Ce porte-avions permet à la France d'appartenir au club très restreint des grandes puissances maritimes. Il lui confère une certaine autonomie stratégique car la Marine française peut opérer sur tous les domaines maritimes pour ses intérêts propres ou au sein d'exercices militaires conjoints. Le porte-avions est l'outil par excellence de projection de puissance de la France, grâce à lui la France est toujours une puissance qui compte à l'échelle mondiale, une puissance contemporaine et pas seulement d'hier.

3. Mers, océans et espace sont devenus les terrains de la confrontation des États qui ont des projets de puissance. Ils permettent d'exposer les capacités financières, technologiques et la volonté géopolitique de puissance de ces trois États (États-Unis, Russie, France). Leur exploration et maîtrise sont un gage de puissance pour qui l'entreprend. Mers, océans et espace sont devenus indispensables dans les stratégies de puissance déployées par les États.

p. 26-27 Repères

Conquêtes et rivalités sur les mers et dans l'espace

La double page Repères expose une chronologie de la conquête spatiale qui permet d'en envisager les acteurs (les « Supergrands » puis d'autres États, Européens et désormais émergents, acteurs publics puis acteurs privés) et surtout les principales étapes (lancement d'une fusée dans l'espace, puis d'un être humain, alunissage, mise en orbite d'une station spatiale). Elle évoque aussi l'exploitation économique avec le début du tourisme.

Les cartes donnent de précieux indices géographiques permettant de spatialiser les acteurs de la course à l'espace mais aussi les principaux protagonistes de la domination des mers. Elles permettent d'envisager les enjeux géoéconomiques car l'aventure spatiale nécessite de très importantes ressources, la réservant de facto à un nombre réduit d'acteurs, riches. Les routes commerciales et les ZEE montrent qu'on ne peut oublier la dimension de l'exploitation économique du domaine maritime.

L'analyse des protagonistes de la course à l'espace et de celle à la maîtrise des mers est évidemment géopolitique. La chronologie et les cartes sont des outils qui permettent de comprendre que mers, océans et espace sont des champs d'expression de la rivalité entre les principaux acteurs mondiaux. C'est ce que met bien en évidence la carte de la géopolitique des espaces maritimes avec les épicentres des différentes tensions internationales et les passages stratégiques.

Éléments de réponse aux questions p. 27

1. La première étape est celle de la maîtrise de propulseurs permettant d'échapper à l'attraction terrestre et donc de quitter l'atmosphère. Les travaux des savants allemands pendant la Seconde Guerre mondiale ont été à cet égard fondateurs. Les Soviétiques sont les premiers à envoyer un satellite artificiel dans l'espace en 1957 avec *Spoutnik*. La deuxième étape est celle d'un vol spatial habité. De nouveau les Soviétiques ont l'avantage en 1961 avec le vol de Youri Gagarine puis avec celui de la première femme (Valentina Terechkova). La troisième étape de la course à l'espace est celle de l'alunissage, que les Américains réalisent en premier en 1969, concrétisant un des vieux rêves de l'homme. L'étape suivante est celle des stations spatiales placées en orbite autour de la Terre Les Soviétiques y parviennent en 1971 avec *Saliout 1*. La station internationale marque un pas dans la rivalité pour l'espace au profit de la coopération. Mais celle-ci faiblit désormais avec l'arrivée des pays émergents et des sociétés privées dans la course à l'espace.

2. Les puissances spatiales sont peu nombreuses, se réduisant dans un premier temps aux principales puissances géopolitiques que sont l'URSS et les États-Unis. Les Européens entrent dans ce « grand jeu » spatial au cours des années 1960 avec en particulier la France qui n'a pas renoncé à ses attributs de grande puissance. Japon, Chine et Inde sont des acteurs plus tardifs mais néanmoins importants. Il existe aussi des acteurs secondaires dont le budget spatial représente moins de 0,25 % du PNB en Amérique latine (Brésil, Argentine), au Moyen-Orient (Israël, Iran) en plus de l'Ukraine. Il faut plusieurs conditions pour participer à cette course à l'espace : être suffisamment riche pour y attribuer les fonds nécessaires, être une puissance technologique grâce aux crédits alloués à la recherche, développer une politique de puissance et donc une stratégie qui intègre le domaine spatial. Ces données expliquent que l'aventure spatiale soit réservée à peu d'acteurs, tous riches de façon plus ou moins ancienne et tous voulant peser sur la gestion des affaires mondiales. Ce sont ainsi les puissances installées mais aussi les puissances émergentes.

3. Posséder une vaste zone économique exclusive (ZEE) est à l'évidence un atout hors norme, c'est d'ailleurs ce que prouvent les demandes d'extension de ZEE formulées par plusieurs pays auprès de la Commission onusienne qui les étudie. Les pays détenant une ZEE ont le monopole de leur domaine maritime concernant les richesses halieutiques – poissons, crustacés et coquillages –, énergétiques – hydrocarbures, éoliennes offshore – et minérales. Ainsi, plus la ZEE est vaste, plus les potentialités de posséder des richesses sont importantes. C'est donc un enjeu d'importance pour l'avenir afin de sécuriser ses approvisionnements, développer des activités économiques et satisfaire les besoins de sa population, donc de moins dépendre de l'extérieur.

4. Les rivalités maritimes sont croissantes entre les pays riverains de mêmes mers. Il s'agit de revendications de droit de passage, surtout sur les axes et verrous maritimes stratégiques. La mer de Chine méridionale est à cet égard un espace sensible. Les tensions sont aussi consécutives à la délimitation de la ZEE et à l'exploitation des richesses attenantes d'où une rivalité pour la possession des eaux. La situation est conflictuelle en mer de Chine méridionale entre la Chine et ses riverains vietnamien, indonésien, malaisien ou philippin.

p. 28-29 Jalon 1A

Les enjeux géopolitiques d'une conquête : la course à l'espace

La course à l'espace illustre plus que tout autre les enjeux de puissance et les rivalités qui en découlent. La guerre froide correspond à la période où la rivalité est la plus exacerbée entre les puissances spatiales. La confrontation géopolitique entre les modèles antithétiques portés par les États-Unis et l'URSS poussent les Supergrands à investir des sommes colossales dans cette

course à l'espace. Il s'agit d'une politique de prestige pour influencer le reste du monde. L'étoile de l'URSS est au firmament avec l'exploit de Youri Gagarine. Celle des États-Unis est encore plus brillante avec le succès de la mission *Apollo XI*. Maîtriser l'espace c'est aussi maîtriser les communications grâce aux satellites mis en orbite par les gros lanceurs des Supergrands. Ceci explique la volonté des Européens de participer à cette compétition technologique. Maîtriser l'espace est un gage d'autonomie stratégique. Le projet IDS (« guerre des étoiles ») porté sous les présidences de Ronald Reagan a pour but de s'assurer un avantage stratégique décisif sur l'Union soviétique dans la course à l'armement et ainsi gagner la guerre froide. Cette course à l'espace et à l'armement est une des raisons de l'effondrement de l'URSS dont les structures économiques ne peuvent plus porter le poids du budget militaire et soutenir la compétition technologique. À la rivalité succède la coopération.

Les acteurs de la course à l'espace se diversifient dans un second temps. Outre les Européens, qui se regroupent dans l'Agence spatiale européenne, l'évolution la plus notable est l'entrée dans le club des puissances spatiales des pays émergents. La Chine en est devenue un membre à part entière, elle place un nombre croissant de satellites en orbite, et démontre sa maîtrise technologique avec l'alunissage sur la face cachée de la Lune de son « lapin de jade » de technologie entièrement chinoise. Ceux qui aspirent à jouer un rôle toujours plus important sont l'Inde et Israël. Ils reprennent les codes de la rivalité du temps de la guerre froide. Cette course à l'espace est aussi désormais le fait d'entreprises privées comme SpaceX d'Elon Musk. Cela témoigne du formidable enrichissement des entreprises de la « Tech » avec la mondialisation. L'espace pourrait-il finir par se privatiser ?

Document 1

L'exploit du *Spoutnik*, premier satellite artificiel envoyé dans l'espace, est un événement pour l'humanité qui accrédite la valeur du modèle soviétique. L'URSS se positionne comme l'une des plus importantes puissances technologiques.

Document 2

La photographie du 20 juillet 1969 immortalise ce « grand pas pour l'humanité » qu'est le pied de Neil Armstrong posé sur le sol lunaire. C'est une réponse aux précédents exploits soviétiques, qui démontre la supériorité technologique des États-Unis par ailleurs engagés dans la très coûteuse guerre du Vietnam.

Document 3

Le texte de Simone Courteix montre que l'espace n'est pas seulement un champ de confrontation entre les Supergrands mais qu'il peut aussi participer à la politique de « Détente » qui existe déjà dans le domaine de l'arsenal nucléaire. Après avoir été un champ de la confrontation idéologique, l'espace peut devenir celui d'une coopération nouvelle.

Document 4

Le texte de Mickaël Pierrot démontre la capacité de Moscou à reprendre l'avantage dans la course à l'espace après la réussite de la mission *Apollo XI*. Les stations spatiales sont une nouvelle étape dans la conquête de l'espace, elle est d'abord soviétique.

Document 5

Ce schéma explicite le projet américain de la « guerre des étoiles ». Il s'agit d'un projet qui, pour détruire des missiles soviétiques, est en fait une militarisation de l'espace grâce à la nouvelle technologie de guidage et du laser.

Éléments de réponse aux questions p. 29

1. Cette rivalité est technologique. Elle repose sur des supports différents : l'espace extra-atmosphérique, puis la Lune.

2. Cette rivalité d'abord exacerbée évolue ensuite entre compétition et coopération. Les mandats de Reagan se traduisent par une radicalisation des relations entre États-Unis et URSS. Après la guerre froide le caractère conflictuel de la course à l'espace décroît. La compétition est désormais bien moins idéologique qu'économique.

3. L'esprit de « Détente » se transpose dans la conquête spatiale. Washington et Moscou recherchent une accalmie dans leurs relations pour éviter une guerre qu'ils ne peuvent se permettre ni l'un ni l'autre. Il s'agit aussi de diminuer le montant des budgets spatiaux devenus trop lourds pour des économies désormais affaiblies.

4. Au durcissement des relations internationales entre bloc occidental et bloc socialiste, la « guerre fraîche », correspond un retour à la rivalité américano-soviétique qui s'incarne notamment dans le projet IDS, mais aussi avec le projet américain des navettes spatiales *Columbia* et *Challenger* qui sont des lanceurs réutilisables à la différence des fusées.

Synthèse En 1945, Soviétiques et Américains se livrent à une véritable traque pour récupérer les scientifiques nazis et leurs travaux, notamment sur les fusées V1 et V2. Chacun des deux Grands se lance alors dans une course à l'espace qui est à la fois destinée à lui assurer une suprématie stratégique et technologique, mais aussi à démontrer la primauté de son modèle politique. Les Soviétiques prennent de l'avance en expédiant le premier satellite artificiel en 1957, puis la chienne Laïka, toujours en 1957 et le premier cosmonaute en 1961 puis la première cosmonaute en 1963. Mais les Américains réussissent l'exploit de faire alunir le premier équipage en 1969. Après cette intense compétition, les années 1970 sont marquées par une coopération dans le domaine spatial parallèle à la détente politique. Les années 1980 voient cependant le retour des tensions entre les deux Grands tandis que l'annonce par les États-Unis d'un programme de « guerre des étoiles » relance la compétition

spatiale. Mais, distanciée technologiquement et économiquement, l'URSS se montre incapable de soutenir le défi américain.

Travailler autrement
On insistera sur la popularité mondiale de Youri Gagarine et sur la façon dont l'URSS, après son exploit spatial, met en scène cet « homme du peuple » formé et promu par le système soviétique. En parallèle on montrera combien l'alunissage de 1969 fut un événement mondial grâce à la retransmission télévisée des premières images du sol lunaire.

p. 30-31 Jalon 1B

Document 1

Cette photographie des spationautes français rappelle que les Européens, et singulièrement les Français, sont des acteurs à part entière de la course à l'espace. Elle montre plusieurs générations de spationautes de Jean-Loup Chrétien à Thomas Pesquet, et témoigne que les femmes participent aussi à cette aventure avec Claudie Haigneré.

Document 2

Le texte de Jacques Blamont souligne le rôle actif des Européens dans la course à l'espace. La France a un rôle moteur car elle se pense toujours comme une puissance.

Document 3

Cette photographie de *Falcon Heavy* attire l'attention sur des acteurs radicalement nouveaux de la course à l'espace : les entreprises. Celle d'Elon Musk, SpaceX, engloutit des sommes colossales dans des projets innovants, comme cette fusée réutilisable, ce qui diminue fortement les coûts d'exploitation et donc le prix du lancement de satellites. On pourra actualiser le document en rappelant que le 30 mai 2020, le vaisseau *Crew Dragon* de SpaceX a décollé pour la SSI avec 2 membres d'équipage. De son côté, le milliardaire Richard Branson participe à cette course à l'espace avec sa société Virgin Galactic, destinée à commercialiser le tourisme spatial auprès d'un public (très) aisé.

Document 4

Le texte de Michel de Grandi attire l'attention sur les pays émergents qui sont les derniers entrants dans le club des puissances spatiales. La Chine n'est pas la seule dans cette catégorie. L'Inde veut aussi montrer qu'elle est capable d'un alunissage, ce que les Européens n'ont pas fait.

Document 5

Cette caricature publiée dans *Courrier international*, montre que l'arrivée de la Chine dans la compétition spatiale inquiète. Elle est moins perçue comme une puissance technologique qu'une puissance dont l'impérialisme se projette jusqu'à la Lune.

Éléments de réponse aux questions p. 31

1. Les pays européens sont chronologiquement les troisièmes venus dans cette course à l'espace. S'unir permet de mutualiser le budget spatial qui est très lourd pour une économie nationale. Tous les pays européens n'y participent pas à la même hauteur.

2. Les pays émergents viennent concurrencer les puissances déjà établies y compris dans le domaine spatial, jusque-là réservé aux puissances les plus riches et les plus avancées technologiquement. Cela témoigne du rattrapage que ces pays ont opéré en quelques décennies. Certains pays émergents ont une politique de puissance qui a une déclinaison dans la course à l'espace.

3. Les entreprises privées se servent d'une richesse accumulée dans d'autres secteurs (ainsi Elon Musk avec les voitures électriques Tesla) pour investir dans la conquête spatiale. Ces entrepreneurs estiment que l'exploitation de l'espace est rentable. Il s'agit cette fois-ci d'acteurs très différents des précédents, qu'ils soient des puissances établies ou montantes. L'espace pourrait-il devenir privé ?

Synthèse La conquête spatiale est marquée par l'apparition de nouveaux acteurs qui viennent s'immiscer entre les deux Grands. L'Europe, à partir des années 1970 devient un acteur de premier plan pour le lancement de satellites. Le développement économique chinois a permis à la Chine de se lancer à son tour dans la course à l'espace à marche forcée. Plus récemment, les puissances émergentes telles que l'Inde ou le Brésil sont apparues. Enfin, l'irruption d'acteurs privés peut rebattre les cartes de l'accès à l'espace.

Travailler autrement
Les élèves pourront s'appuyer sur les nombreux articles de presse ou émissions célébrant l'exploit du spationaute français.

p. 32-33 Jalon 2A

Affirmer sa puissance à partir des mers et océans

La volonté de maîtrise des mers est ancienne, elle est source de puissance. On peut se souvenir de la thalassocratie athénienne, celle des cités italiennes au Moyen Âge (Gênes, Venise…), et surtout de la thalassocratie britannique remarquable par son ampleur : Londres était à la tête d'un empire mondial. Les États-Unis ont fondé une vraie thalassocratie au XXe siècle déployant plusieurs flottes prêtes à intervenir partout sur le globe. Le monde maritime a pris encore plus d'importance depuis le XXIe siècle. Les raisons en sont multiples. Au niveau stratégique, la mer est un espace de projection de puissance avec notamment les porte-avions et les sous-marins à propulsion nucléaire, véritables « seigneurs des mers ». La

Marine constitue une des trois composantes de la dissuasion nucléaire avec les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SLNE). La mer reste bien sûr nourricière. Elle est aussi un espace qui recèle de nombreuses richesses minérales et énergétiques : elle est donc à la base du développement économique. Posséder la plus vaste ZEE possible est donc gage de prospérité présente et à venir. L'actuelle mondialisation repose en grande partie sur l'intensification du transport maritime qui renforce l'importance des ports et façades maritimes. Il n'y a pas de grande puissance qui ne soit une puissance maritime. La sécurisation des approvisionnements participe aussi de la politique de puissance. Mers et océans sont, par conséquent, plus que jamais un espace de rivalité géopolitique. Les tensions sont particulièrement avivées en Asie, dans l'océan Indien (Chine/Inde), dans les mers de Chine méridionale (Chine/Vietnam, Indonésie, Malaisie…) et orientale (Chine/Japon), mais aussi dans l'océan Pacifique où se déroulent de vastes exercices militaires comme le RIMPAC. Les tensions sont fortes au niveau des points de passage stratégiques : les détroits (Ormuz, Malacca, Formose…), les canaux (Suez, Panama…). Plus que jamais il faut maîtriser la mer pour maîtriser le monde.

Document 1

Dans ce texte, Nicolas Roche expose les principes de la doctrine de dissuasion nucléaire, dont une des composantes est maritime. La dissuasion repose sur l'équilibre de la terreur et le non-emploi de l'arme nucléaire. Elle est un gage de souveraineté et d'autonomie stratégique pour un pays comme la France.

Document 2

Cette carte fait le lien entre la ZEE, c'est-à-dire la dimension économique de l'exploitation de la mer, et le volet stratégique et militaire. La France est présente sur tous les domaines océaniques du monde. Elle est en cela une des plus importantes puissances mondiales.

Document 3

Cette carte expose l'ampleur de la première puissance maritime mondiale, celle des États-Unis. Ils dominent les mers et océans du globe en maillant de leur présence militaire tous les espaces maritimes (exemple : VI^{e} flotte en Méditerranée, VII^{e} flotte dans le Pacifique etc.).

Document 4

Ce texte de Yaroslav Pigenet expose les enjeux économiques des espaces marins. Leur exploitation est déjà une source de richesse, mais les potentialités apparaissent encore plus intéressantes. Posséder des ressources stratégiques est gage d'autonomie. Cela avantage évidemment les pays disposant des domaines maritimes les plus vastes. Mais cette chance reste à transformer en atout.

Éléments de réponse aux questions p. 33

1. La dissuasion nucléaire vise à un équilibre international basé sur la peur de la réplique, elle est donc essentiellement défensive. Elle permet aussi de s'affirmer comme une grande puissance de rang mondial tout en protégeant ses intérêts vitaux.

2. La dissuasion nucléaire peut être océanique, elle est un outil de projection de puissance à l'échelle de la planète.

3. Les États-Unis sont la première puissance militaire du monde grâce à leur présence militaire globale par les alliances militaires (OTAN…), des bases navales et des flottes qui croisent sur tous les espaces maritimes du monde (VII^{e} flotte dans le Pacifique…). L'armée américaine maille l'ensemble du monde, notamment grâce à l'US Navy.

4. La France est à la tête d'un vaste domaine maritime (deuxième ZEE mondiale), elle est présente sur tous les espaces maritimes du monde. C'est à l'évidence un gage de richesse et de puissance. Faut-il encore avoir les moyens de sa mise en valeur et de sa sécurisation, ainsi qu'une volonté politique. C'est en cela que la France ne peut pas être véritablement considérée comme une thalassocratie.

5. Posséder une importante ZEE donne la possibilité d'exploiter les richesses marines très nombreuses et variées. Mais c'est aussi empêcher des autres nations ou entreprises de le faire, ce qui est gage de puissance. C'est enfin pourvoir à ses besoins présents et futurs et ainsi sécuriser ses approvisionnements, autre gage de puissance. L'essentiel des découvertes de ressources à venir se fera au fond des océans.

Synthèse Mers et océans sont une source de richesse grâce aux droits exclusifs des États sur leur ZEE. Ils constituent aussi des espaces de circulation essentiels dans une économie mondialisée. Enfin, certains territoires (îles, péninsules, détroits) constituent des points d'appui stratégiques de première importance dont le contrôle donne un avantage géostratégique fondamental.

Travailler à l'oral
Le professeur pourra aussi s'appuyer sur la préparation au Grand oral p. 86-87.

p. 34-35 Jalon 2B

Document 1

Dans ce texte, Hervé Couteau-Bégarie expose les enjeux de l'océan globalisé. Il montre qu'aujourd'hui, la domination des mers ne peut plus être aussi complète qu'à l'époque du *British Rule*, la domination est de facto partagée dans un monde qui n'est plus unipolaire.

Document 2

Ce tableau recense les attributs de la puissance navale. Il montre la large domination américaine, la forte décrue russe, britannique et française (des puissances du passé ?), la montée en puissance des pays asiatiques, notamment de la Chine qui acquiert des compétences nouvelles (porte-avions, SLNE) en termes de projection de puissance. C'est en partie un tableau de l'historique des grandes puissances.

Document 3

Cette photographie du RIMPAC 2018 témoigne d'un exceptionnel exercice militaire organisé par Washington dans l'océan Pacifique avec ses alliés. C'est le plus important exercice aéronaval du monde qui réunit 25 nations, 46 bâtiments de surface (dont la frégate française *Le Prairial*) et sous-marins et plus de 200 aéronefs. C'est en fait une démonstration de puissance qui vise à montrer à la Chine qu'il faut toujours compter avec la puissance américaine en Asie et que Washington compte de nombreux et puissants alliés.

Document 4

Cette photographie de l'île de Subi dans l'archipel des Spratley en mer de Chine méridionale témoigne de la politique du fait accompli que mène la Chine qui prend possession, de façon illégale, d'îlots pour affirmer sa souveraineté dans cet espace convoité tant pour ses richesses intrinsèques (hydrocarbures, richesses halieutiques) que pour sa situation sur les lignes d'approvisionnement chinoises.

Document 5

La carte de l'océan Indien montre son intérêt géopolitique, assez récent. Ce n'est plus seulement l'« océan du tiers monde », mais un espace traversé par l'une des principales routes maritimes de la mondialisation, bordé par l'une des principales puissances émergentes du monde, désormais cinquième PIB mondial devant la France (2018), un espace de rivalité entre les deux géants asiatiques et sous surveillance occidentale.

Éléments de réponse aux questions p. 35

1. Les premières puissances maritimes sont Athènes et Rome pour l'Antiquité, des puissances méditerranéennes ; elles sont anglo-saxonnes et atlantiques à l'époque contemporaine. La maîtrise des mers est recherchée pour des raisons économiques et militaires.

2. La militarisation de l'océan Indien se mesure au nombre de bases navales, qui n'ont jamais été aussi nombreuses en Inde. Les grandes puissances y ont presque toutes des bases militaires sauf la Russie, qu'elles soient asiatiques (Chine, Inde) ou occidentales (États-Unis, France).

3. Le développement sans précédent des marines depuis le XXe siècle et la diversification des acteurs depuis le début du XXIe siècle témoignent de l'importance croissante du monde maritime pour des raisons économiques et stratégiques. Mers et océans sont un champ d'expression de la rivalité voire de la conflictualité. Cette militarisation dans les domaines maritimes bordant l'Asie risque de déboucher sur une confrontation militaire.

4. Les puissances émergentes qui ont une récente vocation maritime, sont les nouveaux acteurs de cette militarisation des mers et océans. Après s'être enrichies, elles développent des ambitions géopolitiques ? C'est particulièrement remarquable en Asie, cet espace devient un foyer majeur de tensions internationales.

Synthèse La capacité d'un État à contrôler les routes maritimes est fondamentale dans l'économie mondialisée où une part très importante du commerce mondial et des flux de matières premières stratégiques transite par la voie maritime. Les océans sont aussi un espace de déploiement de la puissance militaire et offrent une capacité de projections aux principales armées du globe.

Travailler autrement
L'expansion du commerce a poussé l'homme à annexer les océans. La conquête des routes maritimes reflète l'histoire des hommes, de leurs échanges et de leur volonté de puissance. Aujourd'hui, la Chine a compris l'importance de maîtriser ces espaces. Dans le cadre de son projet dit des « nouvelles routes de la soie », elle déploie une stratégie mondiale et investit dans les canaux, détroits, isthmes et ports du monde entier.

p. 36-37 Grand angle

L'Arctique, espace géostratégique mondial

Document 1

Cette carte précise l'ampleur des richesses du pôle Nord. Cette région est un possible eldorado du XXIe siècle (hydrocarbures, charbon, fer, or, uranium...) ce qui aiguise les convoitises des États riverains. En 2007, en médiatisant largement l'événement, la Russie a planté son drapeau sous le pôle Nord en revendiquant la souveraineté de la dorsale de Lomonossov.

Document 2

Cette carte permet de visualiser les routes arctiques : le passage du Nord-Ouest au large du Canada, le passage du Nord-Est le long des côtes sibériennes qui est déjà emprunté l'été par certains navires. La Russie investit dans la construction de brise-glaces à propulsion nucléaire pour développer cette voie arctique, prenant acte du réchauffement climatique. La fonte des glaciers rend néanmoins la navigation dangereuse.

Document 3

Ce texte d'Axelle Degans présente une nouveauté dans la navigation arctique. Celle-ci est habituellement le fait de navires qui répondent à des besoins de la région. Le passage du *Yong Sheng* relève d'une autre logique, puisqu'il fait de l'Arctique une simple voie de passage qui concurrence la voie méridionale passant par la mer de Chine méridionale et l'océan Indien.

Document 4

Ce texte de Laurence Artaud expose les rivalités croissantes dans le monde arctique du fait du réchauffement climatique qui offre de nouvelles perspectives d'exploitation de richesses dont l'inventaire reste très incomplet. Un « grand jeu » pour les accaparer s'exerce alors que le Conseil de l'Arctique essaie de protéger cet espace éminemment fragile ainsi que les intérêts des autochtones. Les membres observateurs de ce Conseil sont de plus en plus nombreux : des membres de l'Union européenne (comme la France ou l'Allemagne), mais aussi des pays asiatiques comme le Japon ou la Chine.

Éléments de réponse aux questions p. 37

1. Les richesses arctiques sont variées : pétrole et gaz naturel, divers minerais, mais aussi richesses halieutiques car ce sont des eaux froides.

2. Le réchauffement climatique ouvre une période de plus en plus longue lors de laquelle la navigation est possible sous escorte d'un brise-glace. La route arctique est la plus courte entre l'Asie et l'Europe, elle pourrait devenir la moins onéreuse.

3. La Russie est la seule vraie puissance du monde arctique, car les États-Unis n'ont pas vraiment une dimension arctique et le Canada n'est pas vraiment une puissance. Certains pays européens sont des acteurs du monde arctique comme le Danemark (avec le Groenland), la Norvège, la Suède ou la Finlande, tous membres du Conseil de l'Arctique.

p. 40-41 Exercices Bac

Exercice 1

Plan n° 1 :

I. L'espace, une des manifestations de la rivalité entre les grandes puissances

A. La course à l'espace oppose les Supergrands lors de la guerre froide, l'Europe essaie de s'immiscer

B. Elle oppose désormais principalement les États-Unis et la Chine ce qui démontre l'évolution de la hiérarchie mondiale

C. Les acteurs se diversifient (Inde, Israël…) dans le cadre d'un monde multipolaire où les entreprises sont des acteurs à part entière

II. La course à l'espace met en œuvre des moyens dont seules les grandes puissances disposent

A. La course à l'espace nécessite de très importants moyens financiers

B. La course à l'espace repose sur la maîtrise d'une technologie de haut niveau

C. La course à l'espace suppose une politique de puissance, un dessein géopolitique d'affirmation sur la scène internationale

III. La conquête spatiale n'est qu'un champ limité de la rivalité des puissances

A. La course à l'espace mobilise beaucoup de moyens, humains, technologiques et financiers mais n'est pas la seule…

B.… la compétition entre les puissances se joue aussi au niveau de l'armement…

C.… et de la maîtrise de tous les espaces possibles : terre, mer, air, espace, monde numérique

Plan n° 2 :

I. L'espace, un champ de confrontation des Supergrands au temps de la guerre froide

A. De *Spoutnik* à l'effet *Spoutnik*

B. Des fusées aux navettes spatiales

C. De la Lune aux stations spatiales

II. L'espace, champ de confrontation ou de coopération post-guerre froide

A. Un esprit de détente ? Du couplage de *Soyouz-Apollo* à la station internationale

B. Coopération européenne, des Européens avec les États-Unis et la Russie

C. Une compétition économique pour l'espace, une rivalité avec les entreprises privées

III. L'espace, terrain renouvelé de confrontation au temps d'un monde multipolaire

A. Une rivalité sino-américaine pour l'espace

B. Les émergents, des acteurs crédibles dans la course à l'espace

C. Une rivalité pour l'exploitation économique de l'espace, une rivalité stratégique

Exercice 2

On peut chercher des informations, au-delà des ressources papier, grâce à des sites :

– https://www.ina.fr/video/CAF90018468 : Archive INA : 11'10

– https://www.maxisciences.com/youri-gagarine/youri-gagarine-le-voyage-historique-du-premier-homme-dans-l-espace-en-chiffres_art13854.html : donne quelques chiffres très précis

Exercice 3

La Chine augmente son budget militaire de façon impressionnante depuis la deuxième moitié des années 1990, et développe une Marine qui lui faisait défaut. L'île de Hainan, en mer de Chine méridionale, abrite une base chinoise pour ses sous-marins. Elle est par ailleurs en passe de devenir un des pays les mieux dotés en porte-avions, deux outils de projection de puissance.

1. Le document 1 est un article signé Hubert Mary dans la revue *L'Usine nouvelle*. Le document 2 est une carte de la mer de Chine méridionale, au sud des côtes chinoises.

2. Les deux documents illustrent la puissance navale chinoise, qui s'exerce en particulier en mer de Chine.

3. La mer de Chine méridionale est un axe névralgique du commerce mondial, la Chine veut comme les plus grandes puissances occidentales – Royaume Uni, États-Unis – sécuriser ses lignes d'approvisionnement et son commerce maritime. Étendre sa ZEE permettrait à Pékin d'exploiter davantage de ressources halieutiques et en hydrocarbures.

4. La Chine établit une puissante base navale sur l'île de Hainan, elle revendique les îlots des Spratley et des Paracels pour disposer de la ZEE attenante. Les incidents avec l'USNS *Impeccable* (2009), au niveau du récif Mischief (2017) que la Chine a transformé en île artificielle témoignent des tensions internationales dans les eaux de la mer de Chine méridionale.

5. Au-delà des marines régionales (le Vietnam achète des bâtiments à la France et se rapproche des États-Unis), la Chine a face à elle la marine américaine.

La mer de Chine est un espace de rivalités et de puissance

I. Un espace convoité entre les riverains de la mer de Chine méridionale

A. La Chine prétend avoir des droits historiques sur les mers de Chine
B. Les pays riverains défendent leurs droits notamment pour les îlots des Spratley et Paracels
C. Un espace riche et stratégique donc convoité

II. Un espace où se déploie la politique de puissance chinoise

A. La chine développe son budget militaire, et notamment se dote des outils de projection de puissance navale
B. L'île de Hainan abrite la principale base navale chinoise, support de sa politique de puissance
C. La Chine se donne les moyens de sa politique impérialiste

III. Un espace de rivalité entre Chine et États-Unis, peut-être bientôt de confrontation ?

A. Les États-Unis disposent de la première flotte mondiale, ils patrouillent sur l'ensemble des domaines marins du monde
B. Les riverains de la mer de Chine méridionale comptent sur le soutien américain face à la politique agressive de la Chine qui accapare les îlots
C. La montée en puissance de la Marine chinoise inquiète Washington, il y a déjà eu des incidents mineurs, un incident plus grave est envisageable

AXE 2 Enjeux diplomatiques et coopérations

La logique du chapitre

L'Axe 2, en contrepoint du 1er Axe qui travaille sur les tensions et les compétitions qui traversent les océans et l'espace, souligne l'existence de logiques de coopération entre États, avec l'émergence progressive d'une gouvernance internationale dédiée à ces enjeux. Les convoitises croissantes autour des ressources océaniques ont accru le besoin d'une régulation internationale, qui s'incarne dans la définition d'un droit de la mer dans le cadre de la convention de Montego Bay. Celle-ci montre toutefois ses limites, et de nouvelles questions de gouvernance se posent aujourd'hui, en particulier à propos de la haute mer. Les coûts exorbitants de la conquête spatiale, ainsi que la fin de guerre froide, ont quant à eux encouragé la coopération dans le domaine spatial. La station spatiale internationale en est l'exemple le plus abouti, et contribue à une forte progression des connaissances scientifiques.

Bibliographie et sitographie

1. Océans

– Le n° 8104 de *La Documentation photographique* réalisé par A. Frémont et A. Frémont-Vanacore est consacré à la « Géographie des espaces maritimes » (2014, La Documentation française).
– Le magazine *Carto*, réputé pour la qualité de ses synthèses et de sa cartographie, a édité en 2015 un dossier dédié aux mers et océans (n° 28, mars-avril 2015).
– A. Louchet, 2015, *Atlas des mers et des océans : conquêtes, tensions, explorations*, Autrement. Ouvrage de synthèse le plus complet doté de riches illustrations.
– T. Lecoq (dir.), *Enseigner la mer. Des espaces maritimes aux territoires de la mondialisation*, collection Trait d'union Géographie, SCEREN CNDP/CRDP, Rennes, 2013. Un ouvrage avec une double visée, scientifique et didactique.
– Les notes de synthèse de l'ISEMAR fournissent des mises au point rapides et précises sur le monde maritime. Certaines peuvent concerner notre sujet, comme la note n° 114 « délimitation des espaces marins et relations internationales », n° 168 « exploitations des ressources maritimes », ou encore n° 213 « les grands fonds marins : quel avenir pour les ressources minérales ». On les trouve sur cette page : https://www.isemar.fr/fr/notes-de-synthese/
– Le quotidien *Le Monde* a consacré un hors-série en 2017 en partie aux océans : *Atlas de l'eau et des océans*. Mises au point rapides et précises, de nombreux exemples utilisables avec les élèves, et une cartographie de grande qualité.

2. Espace

– Une mise au point assez concise par la géographe I. Sourbès-Verger, interrogée ici sur le site du CNRS, et qui aborde les enjeux actuels de la conquête spatiale, entre collaboration et essor de nouveaux acteurs et de nouvelles problématiques : https://le-journal.cnrs.fr/articles/les-puissances-de-lespace. Les travaux de cette spécialiste des politiques spatiales sont particulièrement intéressants, on pourra aussi consulter avec profit « Espace et géopolitique », *L'Information géographique*, 2010/2 (vol. 74), p. 10-35, https ://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2010-2-page-10.htm. Voici ses articles les plus récents : https ://www.cairn.info/publications-de-Isabelle-Sourb % C3 % A8s-Verger--21064.htm
– Sur le site du CNES, une mise au point très accessible en une vingtaine de pages « 1964-2014 : 50 ans de coopération spatiale européenne » http://www.cnes-csg.fr/automne_modules_files/standard/public/p11317_d26004c134fc49255a6495a0c0285957Latitude_5_n105_-_50_ans_dEurope_spatiale.pdf
– Un épisode très récent (janvier 2019) de l'émission d'Arte « Le dessous des cartes » : « L'espace, enjeu de puissance » https://www.arte.tv/fr/videos/083964-003-A/le-dessous-des-cartes-l-espace-enjeu-de-puissance/

– L'ESA, agence spatiale européenne, assure la coopération spatiale à l'échelle européenne. On trouve un petit film qui explique cette coopération sur le site officiel : https://www.esa.int/ESA_Multimedia/Videos/2019/11/This_is_ESA [5 min, en anglais].
– Le site Spot the station de la NASA permet de suivre en direct la station spatiale : https://spotthestation.nasa.gov/tracking_map.cfm

p. 44-45 Ouverture

Éléments de réponse aux questions p. 44

1. Ce conflit oppose des acteurs économiques, les pêcheurs anglais et français.

2. Leur conflit se noue autour de la répartition d'une ressource halieutique, les coquilles Saint-Jacques. On a donc là un conflit d'acteurs caractérisé autour de l'exploitation d'une ressource.

Éléments de réponse aux questions p. 45

1. Lors de la guerre froide, les deux principales puissances s'opposent dans le domaine spatial, caractérisé par une forte compétition. La logique de la station spatiale internationale est complètement inverse, puisqu'elle correspond à une collaboration, comme on le voit par exemple à la composition d'équipage. L'utilisation de l'ancien centre de contrôle de la station *Mir* est, de ce point de vue, très symbolique.

p. 46-47 Repères

Coopérer sur les mers et dans l'espace

Document 1

Le lanceur *Ariane*, mis au point par l'ESA, est un exemple particulièrement abouti de coopération dans le domaine spatial, qui a permis aux pays européens de s'autonomiser vis-à-vis des deux Grands, et qui est ici présenté comme un motif de fierté.

Document 2

Cet article de presse très récent, que l'on peut mettre en lien avec l'introduction du chapitre, souligne les risques d'un investissement croissant de l'espace par les sociétés privées et met en évidence la nécessité d'établir une régulation internationale.

Document 3

Les AMP, bien que de taille et de niveau de protection très divers, tendent aujourd'hui à se multiplier, notamment sous l'impulsion de l'ONU. Pour autant, elles sont encore loin d'atteindre les objectifs minimums nécessaires à une protection efficace des océans, ce qui témoigne de l'importance des pressions exercées sur ces milieux.

Document 4

Cette actualité récente marque l'aboutissement d'un vieux conflit territorial autour de la mer Caspienne, qui n'avait pas été réglé par la convention de Montego Bay, en raison du caractère fermé de la mer et de l'importance des ressources en hydrocarbures qu'elle renferme. Ce conflit a finalement été dépassé par une négociation multilatérale entre les riverains.

Éléments de réponse aux questions p. 46

1. L'espace et les océans sont de plus en plus investis par les sociétés. Il y a en effet de plus en plus de puissances spatiales, de plus en plus d'acteurs économiques impliqués, ou encore de plus en plus d'espaces protégés.

2. Cet investissement croissant passe par des logiques d'exploitation des ressources, de protection des milieux ou de régulation des usages.

3. On distingue deux logiques a priori contradictoires à l'œuvre :
– d'une part des logiques de concurrence (enjeux de puissance, compétition pour l'appropriation des ressources) ;
– d'autre part des logiques de coopération (politique spatiale européenne, négociations internationales, dans le cadre de l'ONU ou non, politique environnementale).

p. 48-49 Jalon 1

Coopérer pour développer la recherche : la station spatiale internationale

La SSI constitue un exemple très approfondi de coopération scientifique internationale de haut niveau. La collaboration entre États-Unis et Russie en particulier marque de façon très symbolique le dépassement de la logique de compétition de la guerre froide entre les deux puissances spatiales. C'est de surcroît un exemple spectaculaire, bien souvent connu des élèves, grâce au retentissement médiatique des participations françaises et à la fascination que suscite l'aventure spatiale. Pour autant, des enjeux géopolitiques émergent, en lien entre autres avec le programme spatial chinois, qui pose de nouvelles questions.

Document 1

Cet extrait d'article permet de retracer la genèse de la station spatiale, tout en soulignant le caractère

exceptionnel de cette collaboration de grande ampleur. Pour prolonger sur l'utilisation et l'utilité de la SSI, on peut se référer à la chaîne YouTube du *Monde*, qui propose une courte vidéo intitulée : « À quoi sert la station spatiale internationale ».

Document 2

Ce document statistique issu de la NASA met en avant aussi bien la diversité des nationalités que la forte domination de la Russie et plus encore des États-Unis, qui témoigne d'une puissance restant écrasante. Pour faire prendre conscience de ceci aux élèves, on peut proposer de construire un histogramme.

Document 3

Ce document, au-delà de l'aspect technique, montre de façon très concrète la coopération de cinq agences spatiales différentes, à la construction proprement dite de la SSI, tous ces acteurs se caractérisant par un très haut niveau de maîtrise technologique.

Attention : dans la première édition, le schéma comporte des erreurs d'attribution.

Document 4

Le projet *Tiangong* donne l'occasion de faire le lien avec le premier axe, et de réinvestir les acquis des élèves quant à la politique spatiale chinoise. C'est également un cas intéressant pour montrer que la coopération n'est pas exempte de tensions et d'enjeux de puissance (voir introduction du chapitre).

Éléments de réponse aux questions p. 49

1. La SSI fait collaborer un grand nombre de pays : le document 1 évoque quinze nations, le document 3 montre le travail commun de cinq agences spatiales, tandis que le document 2 montre que les astronautes viennent de tous les continents. Des pays aussi divers que des pays du Nord, du Sud émergent ou de l'ancien bloc soviétique sont amenés à travailler ensemble afin de mettre en commun leur expertise technologique et de mutualiser le coût exorbitant de la conquête spatiale. Ce faisant, ils marquent symboliquement la fin de la guerre froide.

2. Les pays occidentaux, en associant la Russie à la SSI, effectuent un geste diplomatique très fort, après la chute de l'URSS. Mais derrière le symbole, il s'agit surtout d'utiliser l'expérience et l'avance technique de la Russie en matière de station orbitale.

3. Le projet chinois s'inscrit dans la quête de puissance de la Chine, qui se traduit aussi dans le domaine maritime. De plus, il leur permet de s'autonomiser vis-à-vis des États-Unis, alors que la fin de la SSI est programmée pour 2024. Pour autant, la logique est bien différente, puisque la Chine reste le maître d'œuvre du projet et la seule instance décisionnelle, bien qu'elle développe des discours d'ouverture en direction des autres acteurs de l'aventure spatiale.

4. Les États-Unis restent une hyperpuissance spatiale. Le document 1 montre ainsi qu'ils sont à l'initiative du rapprochement avec la Russie et les documents 2 et 3, par la proportion écrasante d'astronautes états-uniens, et par l'importance des composants fournis par la NASA, démontrent la supériorité technologique et financière des États-Unis, à tel point que la Chine (document 4) ne peut pas tellement se permettre de les écarter de son projet de station spatiale.

Synthèse On peut proposer aux élèves de travailler en trois temps, selon le plan suivant :

I. **La conquête spatiale est historiquement dominée par des logiques de compétition opposant les États-Unis et l'URSS.**
II. **La nécessité de coopérer sur les plans diplomatique, technique et financier se développe peu à peu.**
III. **La SSI incarne les réussites de la coopération, mais le futur de la conquête spatiale reste marqué par des tensions.**

Travailler à l'oral
On peut encourager les élèves à construire des arguments soulignant l'intérêt de la coopération. Il faudra réfléchir sur trois plans.

– Les dépenses consacrées à l'espace.
– La symbolique du rapprochement États-Unis-Russie.
– La maîtrise technique héritée de l'URSS. Les élèves pourront de ce point de vue réinvestir des éléments issus de l'Axe 1.

p. 50-51 Jalon 2A

Exploiter les mers et les océans, entre rivalités et partage

Il s'agit ici de montrer que l'exploitation croissante des espaces maritimes, par des acteurs de plus en plus nombreux, débouche sur des relations de compétition dans l'appropriation des ressources. Ces tensions rendent nécessaires une régulation à différents niveaux des usages. Celle-ci est effective depuis la mise en application de la convention de Montego Bay. Mais paradoxalement, elle a accru la conflictualité autour de certains territoires, notamment insulaires, qui donnent accès à de très vastes ZEE. Cependant la Convention pose également de nouvelles questions pour les espaces maritimes qu'elle ne couvre pas, en particulier la haute mer sur laquelle l'ONU doit statuer dans les prochaines années.

Document 1

Ce texte issu de l'*Atlas de la mer et des océans* permet de remettre en perspective l'émergence d'un droit de la mer sous l'égide de l'ONU, et explique le changement radical de perception qu'implique l'appropriation juridique des espaces maritimes, comparée à la conception qui a longtemps prévalu d'une mer ouverte.

Document 2

Cette infographie illustre de façon plus concrète les espaces délimités par la CNUDM. Il faut les comprendre comme des enveloppes de souveraineté décroissante des États riverains à partir de leurs côtes. On peut déjà commencer à esquisser la question de la haute mer (eaux internationales au-delà des juridictions nationales), qui est laissée de côté par la Convention. De même, on peut commencer à percevoir l'importance stratégique capitale des îles et îlots, qui ouvrent droit à une immense ZEE et au contrôle et/ou là l'exploitation d'immenses espaces océaniques.

Document 3

Cette carte permet de prendre la mesure de l'importance des surfaces maritimes appropriées dans le cadre des ZEE (mais aussi de l'immensité des eaux internationales) ; cette donnée est mise en parallèle des litiges frontaliers, pour montrer que cette application peut être conflictuelle. Ce que montre aussi la non-signature/ratification du traité par quelques États : les États-Unis qui y voient une limitation de leur souveraineté par exemple, ce qui d'ailleurs les empêche par exemple aujourd'hui de revendiquer un PCE (plateau continental étendu) comme le font tous les autres États riverains de l'océan glacial Arctique. On retrouve des litiges dont les élèves peuvent avoir déjà connaissance, comme celui des Malouines/Falklands, ou encore les litiges en Asie orientales (îles Senkaku/Diaoyu, îles Spratley, îles Paracels).

Document 4

L'exemple de Clipperton est en général méconnu. Cet îlot équatorial situé à quelque 1 000 km au large des côtes mexicaines, dans le Pacifique Nord, est, en dépit de son absence de population, l'une des possessions françaises les plus stratégiques de par sa situation, l'accès qu'il confère à une immense ZEE et la richesse en ressources de la région. Les incidents autour de la pêche illégale mexicaine ont conduit la France et le Mexique à conclure des accords de pêche valables jusqu'en 2027. Bien qu'inhabité, le territoire est annuellement visité par la Marine française qui y entretient le drapeau national. Il serait régulièrement utilisé par les narcotrafiquants de la région.

Éléments de réponse aux questions p. 51

1. L'exploitation croissante des ressources maritimes, qu'elles soient halieutiques ou énergétiques (doc. 1, 3), a entraîné des rivalités accrues quant à leur appropriation. Cette concurrence se renforce sous l'effet des innovations techniques (doc. 1) qui permettent d'accéder plus facilement aux ressources de la mer, et avec les indépendances qui font naître de nombreux nouveaux États après-guerre (doc. 1, 2).

2. Dans le droit maritime, plusieurs zones sont délimitées à partir des côtes (doc. 2), et les États n'y exercent pas les mêmes droits. Si la souveraineté est complète dans la mer territoriale, elle n'est plus que partielle dans la zone contiguë. La ZEE (doc. 3) n'est pas la propriété de l'État riverain, mais il y détient des droits exclusifs d'exploitation sur la colonne d'eau et le sous-sol, sans pouvoir empêcher le passage inoffensif des navires étrangers. Enfin, sur le plateau continental étendu, ses droits d'exploitation exclusifs ne concernent que les ressources du sous-sol. Au-delà de 200 ou de 350 miles, aucune règle n'est définie, sauf pour la « Zone » (zone internationale des fonds marins hors des limites de la juridiction nationale) déclarée bien commun de l'humanité par l'ONU.

3. Clipperton est un îlot situé un peu au nord de l'équateur, dans le Pacifique Nord, à 1 000 km environ à l'ouest des côtes mexicaines. Il s'agit d'un espace maritime très riche en ressources halieutiques (thon) et minérales, et qui est à ce titre convoité par de nombreux acteurs économiques. Vu l'éloignement considérable de la terre française la plus proche (la Polynésie française) et plus encore de son territoire métropolitain, la France peine à faire respecter ses droits et à surveiller l'immense ZEE autour de Clipperton, ce qui favorise une exploitation illégale de ses ressources par les pêcheurs mexicains aussi bien que japonais (figurant parmi les premiers producteurs halieutiques mondiaux).

Synthèse On pourra inciter les élèves à travailler sous forme de tableau, en classant :
– d'une part les apports de la CNUDM : clarification juridique, régulation ;
– d'autre part ses limites : litiges autour de la délimitation des frontières maritimes, difficulté de contrôler les frontières maritimes, enjeux géopolitiques noués autour des îles.

Travailler autrement
La mer de Barents est une mer de l'océan Arctique, située au nord de la Russie occidentale et de la Norvège. Elle s'étend jusqu'à l'archipel du Svalbard et aux îles russes de Nouvelle Zemble et de la terre François-Jospeh. La gestion commune des ressources pétrolières et de la pêche au cabillaud ont permis à la Norvège et à la Russie de régler leur litige frontalier autour d'une « zone grise ».

p. 52-53 Jalon 2B

Document 1

Le but de cet article de presse est de montrer quels enjeux géopolitiques se cristallisent dans des espaces maritimes a priori non disputés, puisque relevant des eaux internationales, l'Antarctique n'étant approprié par aucun État. Les négociations, opérées dans un cadre multilatéral (la CCAMLR : Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique, entrée en vigueur en 1982, qui compte 32 États membres) ont permis des avancées, mais illustrent surtout la difficulté de protéger l'environnement maritime antarctique.

Document 2

Cette infographie souligne de manière synthétique les différentes menaces qui pèsent sur les mers et les océans

et qui justifient des efforts de protection à la hauteur des enjeux (la préservation de la biodiversité marine, des équilibres écosystémiques, et d'une partie des ressources alimentaires de l'humanité).

Document 3

On peut ici facilement établir un parallèle avec le document précédent. Ici la carte met en évidence les enjeux spécifiques à la haute mer, au-delà des ZEE donc. On peut être surpris par leur ampleur, alors même qu'on se situe là déjà assez loin des côtes (à plus de 350 km). C'est un exemple qui peut permettre de montrer aux élèves à quel point l'emprise humaine est forte sur la planète, y compris dans les espaces non habités et même éloignés des foyers de peuplement comme la haute mer, autour de la notion d'anthropisation.

Document 4

Cet article attire l'attention sur les travaux de la commission mise en place par l'ONU en vue d'élaborer des règles relatives à l'exploitation de la haute mer. Comme dans le cas du document 2, on mesure l'importance des enjeux économiques et géopolitiques, et on comprend que les travaux de la commission sont lents et difficiles.

Éléments de réponse aux questions p. 53

1. Il convient ici de souligner la diversité des acteurs impliqués, depuis l'ONU/ses commissions/ses agences (doc. 1, 4) jusqu'aux États dont les objectifs et les ambitions sont très divers et peuvent entrer en concurrence (doc. 1, 3, 4), en passant par des acteurs privés : acteurs économiques dans des domaines variés, liés directement ou indirectement à l'environnement marin (doc. 1, 2, 3, 4) ou encore par des ONG (doc. 1, 4) qui tentent de promouvoir une exploitation plus raisonnée.

2. La haute mer ne fait pas aujourd'hui l'objet d'une exploitation répondant aux critères du développement durable.

Développement économiquement non durable	Développement socialement non durable	Développement écologiquement non durable
• Exploitation de ressources fossiles non renouvelables, hydrocarbures, (doc. 2, 3) • Surpêche (doc. 1, 2, 3) qui menace les stocks : la ressource halieutique est théoriquement renouvelable, à condition que son exploitation n'excède pas le rythme de renouvellement des stocks	• Conflits d'acteurs entre États ou entre entreprises de pêche) (doc. 1) • Difficultés de l'ONU à imposer une régulation internationale (doc. 1 et 4)	• Prélèvements de pêche dans des espaces fragiles (doc. 1, 2, 3 • Dégradations, déchets et pollutions (doc. 2, 3)

3. Plusieurs facteurs se combinent pour expliquer la difficulté à protéger la haute mer : le grand nombre d'acteurs impliqués, l'ampleur des enjeux économiques, le caractère multidimensionnel des sources de pollution, la difficulté de faire appliquer des règles au sein d'espaces par définition difficiles à surveiller.

Synthèse Une gouvernance durable supposerait de concilier les trois aspects du développement. Toutefois, on sait que la fragilité des espaces maritimes couplée à leur caractère vital pour l'humanité nécessiterait de « sanctuariser » certains espaces et de les protéger complètement pour favoriser les capacités de renouvellement des ressources.

Travailler à l'oral
Au-delà des pistes déjà indiquées dans la question, on peut inciter les élèves à faire émerger des convergences d'intérêt. Par exemple une régulation/limitation de la pêche, réclamée par les ONG, permet en même temps de servir les intérêts des grands acteurs de la pêche en préservant les ressources halieutiques et en garantissant la pérennité de leur activité, ce qui a aussi un intérêt social, les captures de pêche constituant un apport en protéines animales essentiel pour toute une partie de l'humanité (la préservation relative des stocks en haute mer faciliterait aussi la pêche côtière artisanale et vivrière, qui a moins les moyens de s'éloigner des côtes pour pallier la raréfaction des ressources comme peut le faire la grande pêche industrielle).

p. 56-57 Exercices Bac

Exercice 1

En novembre 2019, les 32 États réunis dans le cadre de la CCAMLR ont à nouveau échoué à créer un sanctuaire marin supplémentaire en Antarctique. Bien que ces espaces ne soient sous la juridiction d'aucun État, la pression des acteurs économiques autour des richesses halieutiques a fait échouer les négociations, démontrant la difficulté persistante à protéger les espaces maritimes. L'océan mondial se définit comme une immense étendue d'eau couvrant plus des deux tiers de la planète ; c'est à la fois une surface permettant les flux, mais surtout un formidable réservoir de ressources variées pour l'humanité. Les sociétés investissent donc de façon croissante les espaces maritimes et ce faisant les dégradent de plus en plus, faisant émerger la nécessité de les protéger. Mais ce terme polysémique recouvre différentes dimensions variables en fonction des nombreux acteurs impliqués : il peut s'agir de sauvegarder, de sécuriser ou encore de défendre, de garantir des droits, et qui peuvent être difficilement conciliables.

On peut donc se demander comment préserver des espaces maritimes de plus en plus exploités et stratégiques que sont les mers et océans, dans un souci de durabilité ? On montrera tout d'abord que des pressions croissantes s'exercent sur des espaces vulnérables. Celles-ci justifient la mise en place de nombreuses initiatives en faveur de la protection des océans. Pourtant ces dernières demeurent limitées, et la protection des océans reste un enjeu conflictuel.

Exercice 2

Les élèves peuvent suivre le plan détaillé proposé par les questions pour leur intervention.

Exercice 3

1. La carte est issue du blog Visions Carto, animé entre autres par le cartographe Philippe Rekacewicz.

2. Il s'agit d'une carte de synthèse sur les enjeux de la région arctique, qui balancent entre deux logiques, celle de la concurrence entre États autour des nombreuses ressources, et celle de la coopération en vue de protéger un espace maritime particulièrement fragile.

3. L'océan glacial Arctique renferme de très nombreuses ressources, qu'il s'agisse de ressources halieutiques (notamment sous l'effet de la remontée vers le nord des espèces atlantiques et pacifiques à la recherche d'eaux plus fraîches avec le réchauffement climatique), ou énergétiques, avec des réserves en hydrocarbures estimées en 2008 à 10 % des réserves mondiales de pétrole et 29 % des réserves mondiales de gaz dont une bonne partie sont situées off-shore (bien que ces ressources aient été relativisées depuis, elles demeurent considérables).

4. Cinq États sont strictement riverains de l'océan glacial Arctique : les États-Unis (par l'Alaska), le Canada, le Danemark (par le Groenland), la Norvège et la Russie. On peut éventuellement ajouter l'Islande, qui se situe à l'articulation entre océan glacial Arctique et Atlantique Nord.

5. Tous ces États sont en concurrence pour l'extension de leur ZEE au PCE, avec plusieurs superpositions par exemple au niveau du pôle Nord, sauf les États-Unis qui n'ont pas ratifié la convention de Montego Bay. Tous sont membres du Conseil de l'Arctique, une instance de coopération qui leur assure des relations pacifiques à même de dépasser les conflits.

6. Le caractère inédit de la coopération en Arctique est à comprendre en regard avec le haut niveau de conflictualité qui a concerné la région dans le cadre de la guerre froide, dont elle était l'un des théâtres majeurs en termes de dissuasion nucléaire (c'était l'un des espaces les plus nucléarisés de la planète). Plus récemment, l'Arctique est à nouveau au centre de l'actualité, mais pour des raisons environnementales, car les manifestations ici très rapides et spectaculaires du changement climatique (la région se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale) ouvrent de nouvelles perspectives logistiques (nouvelles routes maritimes) et économiques (ressources plus facilement accessibles et exploitables).

7. Les États riverains cherchent à s'y affirmer afin de pouvoir assurer leur souveraineté (cas du Canada), contrôler les routes maritimes arctiques (cas de la Russie avec la route maritime du Nord) ou s'assurer l'appropriation des ressources (États-Unis et Canada opposés sur la délimitation de leur frontière maritime commune en mer de Beaufort dans une région riche en hydrocarbures). Mais d'autres États, extérieurs à la région, tels que la Chine, l'UE ou la Corée du Sud, s'intéressent de très près à ces nouvelles possibilités, et siègent également au Conseil de l'Arctique (mais en tant que membres observateurs).

ÉTUDE CONCLUSIVE

La Chine à la conquête de l'espace, des mers et des océans

La logique du chapitre

Cette étude conclusive est organisée selon trois objectifs principaux. Elle vise tout d'abord à reconstituer la chronologie des ambitions chinoises dans les domaines maritimes et spatiaux, afin d'insister sur les différents rythmes de sa montée en puissance. Elle doit ensuite mettre en évidence les ambivalences et la complexité de cette « conquête », qui ne peut se réduire, dans un monde multipolaire, à une politique hégémonique classique. Enfin, l'étude replace la dynamique chinoise dans un environnement maritime et spatial spécifique : la mer de Chine (avec la présence de deux États chinois), les concurrences avec les autres marines, la nécessaire coopération dans le domaine spatial. Ainsi, les limites de cette conquête apparaissent à chaque moment de l'étude et ne doivent pas être sous-estimées, nuançant fortement le caractère « irrésistible » de la montée en puissance chinoise.

Bibliographie

N.B. La progression rapide de la « conquête » chinoise dans les domaines maritimes et spatiaux incite à privilégier des revues spécialisées ou/et des ouvrages très récents.

– Les dossiers sur la puissance chinoise, ainsi que ceux sur les espaces maritimes et spatiaux sont très nombreux dans les revues spécialisées et le thème est régulièrement abordé, avec les mises à jour correspondantes, dans les revues suivantes :
– *Diplomatie – Les grands dossiers* (numéros spécialisés) :
  • n° 34 (« Géopolitique de l'espace », août-septembre 2016)
  • n° 45 (« Géopolitique de la Chine », juin-juillet 2018)
  • n° 53 (« Indo-Pacifique – Géopolitique d'un nouveau théâtre d'influence », octobre-novembre 2019)
  • n° 55 (« Géopolitique des mers et des océans », février-mars 2020)
– *Diplomatie* :
  • n° 90 (« Les nouvelles routes de la soie », janvier-février 2018)
  • n° 101 (« la Chine au XXIe siècle – Quelles ambitions ? Quelle puissance ? » novembre-décembre 2019)
– *Conflits – hors-série* : n° 8 (« Atlas de la renaissance chinoise », automne 2018)
– *Cargo* : n° 58 (« L'Asie du Sud-Est », mars-avril 2020)
– S. Colin, *La Chine, puissance mondiale*, La Documentation française, coll. « documentation photographique », novembre-décembre 2015. Une reconstitution des étapes historiques et des aspects de la puissance chinoise.
– T. Sanjuan, *Atlas de la Chine, Les nouvelles échelles de la puissance*, Autrement, 2018. Une vision générale de la puissance chinoise actuelle, largement illustrée.
– S. Boisseau du Rocher et E. Dubois de Prisque, *La Chine e(s)t le monde*, Odile Jacob, 2019. Un travail de synthèse de spécialistes mettant l'accent sur les logiques et les dynamiques des ambitions chinoises.

Sitographie :

– Site de l'Administration spatiale chinoise (CNSA), en anglais : http://www.cnsa.gov.cn/english/
– Site anglophone consacré à l'Armée populaire de Libération (il ne s'agit pas du site officiel du ministère de la Défense chinoise, mais d'un site sponsorisé par celle-ci, contenant des articles sur son actualité, des dossiers, etc.) : http://eng.chinamil.com.cn/
– Diploweb : https://www.diploweb.com/ Articles et entretiens sur les relations internationales

p. 60-61 Ouverture

Éléments de réponse aux questions p. 60-61

1. La Chine est un des rares pays à disposer d'un porte-avions, instrument de puissance navale. En moins de 10 ans la Marine chinoise a mis en service deux groupes aéronavals susceptibles d'appuyer les intérêts stratégiques chinois sur les océans.

2. Capable de déployer des porte-avions ou de faire alunir un véhicule, la Chine est une puissance navale et spatiale de premier plan, dont la montée en puissance est récente et surtout très rapide.

p. 62-63 Repères

La puissance chinoise du XXe au XXIe siècle

La frise chronologique donne les éléments nécessaires à la mise en perspective de la conquête maritime et spatiale chinoise. Celle-ci est donc remise dans son contexte international et replacée dans une perspective historique plus large, afin de montrer qu'avant 1949, la République de Chine a déjà entrepris une dynamique de conquête maritime (ou de reconquête après des décennies d'ouverture forcée). La chronologie montre enfin que, depuis 1949, deux Républiques de Chine coexistent de facto en Asie orientale, donnant aux enjeux maritimes une nouvelle dimension.

Éléments de réponse aux questions p. 63

1. Les trois grandes périodes sont : les premières décennies de la République (1912-1949), l'ère maoïste (1949-1976) et enfin la période d'ouverture de la République populaire de Chine depuis 1978.

2. Le « tournant » a lieu en 1971. La reconnaissance de la République populaire de Chine par l'ONU (résolution 2758) comme « seule représentante légitime » de la Chine au détriment de la République de Chine (Taïwan) donne à la Chine communiste une légitimité internationale sans précédent. Elle entraîne une accélération considérable de l'établissement de liens diplomatiques entre la République populaire et d'autres États qui reconnaissaient auparavant Taïwan comme seule représentante de la Chine. Elle permet également à la République populaire de disposer du siège de membre permanent du Conseil de sécurité et d'un accès à tous les organes de l'ONU.

3. Le moment correspondant à la plus forte montée en puissance maritime chinoise est la période débutant en 1978, marquée par une ouverture économique au reste du monde, débutant sur le littoral chinois.

p. 64-65 Jalon 1A

Une volonté politique d'affirmation de la puissance chinoise

Ce Jalon est divisé en deux sections consacrées aux mers et océans, puis à l'espace, afin de définir, dans un premier temps, les principales étapes et les différentes dimensions de l'affirmation de la puissance chinoise dans ces deux domaines. Les documents consacrés aux mers et aux océans mettent l'accent sur la dimension militaire et sur l'espace stratégique et conflictuel qu'est la mer de Chine. Les documents portant sur la course à l'espace insistent sur le caractère récent du programme spatial, ses principales étapes et les grandes ambitions qu'il porte à la fin des années 2010.

Document 1

Le document permet d'incarner le développement de la Marine chinoise, grâce à la figure de l'amiral Liu Huaqing. Les dates indiquées sur le document de même que la photographie insistent sur le fait que Liu a déjà un long parcours lorsqu'il prend le commandement de la Marine chinoise (il n'est que le troisième à porter ce titre depuis 1950) : il est né au début de la République de Chine, a combattu dans les forces communistes pendant la guerre civile (1945-1949) et a dirigé les départements de recherche et de développement militaire naval. Il est donc pleinement conscient de la nécessité de mettre en place une stratégie à long terme. Il reste actif jusque dans les années 1990.

Document 2

Le Livre blanc de la Défense nationale de la République populaire de Chine donne les grandes orientations prises par le pays en matière de défense. Cet extrait donne tout d'abord un bon aperçu des nombreux objectifs poursuivis dans le domaine maritime, mais également dans d'autres secteurs de la Défense (permettant notamment d'évoquer également l'espace). Il incite à une analyse détaillée et à une « traduction » de termes et concepts parfois précis (contenir « l'indépendance de Taïwan ») mais souvent très généraux et propices à diverses interprétations (« préserver les intérêts »).

Document 3

La carte illustre les projets hégémoniques de la République populaire de Chine dans la partie occidentale de l'océan Pacifique proche de son littoral (le terme de « mer de Chine » utilisé pour la désigner appelle des commentaires). Elle met l'accent sur le caractère évolutif de ce projet. On peut ainsi insister sur la « Ligne en dix traits ». Cette carte créée en 1935 et présentée par la République de Chine en 1947 comptait à l'origine onze traits et définit l'étendue des revendications insulaires chinoises sur les neuf dixièmes de sa superficie, soit près de deux millions de kilomètres carrés. Le gouvernement de la République de Chine maintient encore aujourd'hui ces revendications, tout comme celui de la République populaire de Chine qui l'a adapté : neuf, puis dix traits

aujourd'hui, incluant Taïwan (montrant ainsi la réaffirmation des revendications sur l'île abritant la République de Chine).

Document 4

Ce tableau a été élaboré en compilant les données de *Flottes de combat*, publication qui s'adresse principalement aux marins et spécialistes des marines militaires. L'absence de données précises pour la Marine chinoise en 1990 doit appeler des commentaires sur l'opacité de la communication de la République populaire de Chine en matière de données militaires. Le rang secondaire (9e ou 10e) s'explique par le fait que la Marine chinoise dispose à cette époque d'un arsenal conséquent mais en partie obsolète (calqué sur d'anciens bâtiments soviétiques) et ne peut pas mener des opérations combinées en haute mer.

Document 5

L'analyse d'Antoine Bondaz, chercheur à la Fondation pour la recherche stratégique et enseignant à Sciences Po, donne quelques clés d'explication des éléments notamment issus des Livres blancs (« LB » dans le texte) de la Défense. Il montre également l'évolution rapide des positions chinoises en mer de Chine méridionale dans la seconde moitié des années 2010.

Éléments de réponse aux questions p. 65

1. Le concept de « défense au large comme stratégie navale » développé par l'amiral Liu Huaqing permet de rompre avec la logique quasi exclusivement terrestre, qui prévalait jusqu'alors dans la Défense chinoise. C'est un concept de défense progressive, visant d'abord à sécuriser l'espace maritime proche des côtes chinoises (première chaîne d'îles), avant de pouvoir passer à une zone plus étendue, après que la Marine se sera renforcée.

2. La flotte chinoise, d'une importance secondaire en 1990, compte dès 2002 parmi les cinq premières mondiales. Sa puissance franchit encore un palier supplémentaire en 2012 et elle est en 2019 la seconde flotte après celle des États-Unis. Cette ascension fulgurante, s'accompagne d'une extension de ses missions et d'une présence accrue en mer de Chine, notamment depuis la seconde moitié des années 2010 (militarisation d'îlots en mer de Chine méridionale).

3. La puissance chinoise en mer de Chine n'est cependant pas sans limites. Elle se heurte à des contestations de territoires par la quasi-totalité des États asiatiques proches (à l'exception de la Corée du Nord, traditionnel allié de la Chine). La présence militaire des États-Unis dans le Pacifique (bases américaines dans plusieurs pays alliés et présence de la VIIe flotte américaine) constitue une autre limite, de même que l'existence de la République de Chine (Taïwan), qualifiée de « province rebelle » par la République populaire mais qui, dans les faits, est un État souverain et une puissance maritime non négligeable.

4. L'étendue des revendications chinoises en mer de Chine méridionale s'explique par des facteurs historiques (la reprise par la République populaire de la « ligne en onze traits » élaborée par la République de Chine), géographiques (l'étendue du littoral chinois), géopolitiques (la volonté de s'affirmer face aux autres puissances asiatiques) et économiques (le désir de sécuriser les routes maritimes vers l'océan Indien)

Synthèse Les revendications maritimes chinoises sont anciennes (première ligne en onze traits en 1947). Elles ont été conceptualisées en stratégie maritime dans les années 1980 (amiral Liu Huaqing) et se sont concrétisées lorsque la Marine chinoise a atteint une puissance suffisante pour pouvoir relayer ses revendications. Désormais deuxième puissance navale au monde et première dans le Pacifique, la Chine entend que ce statut soit reconnu en mer de Chine face à d'autres puissances qui lui ont pendant longtemps fait de l'ombre et devant lesquelles elle n'entend désormais plus battre en retraite, voire chercher des compromis.

Travailler à l'oral
Le but de l'exposé est triple :
– permettre aux élèves de distinguer différents types de bâtiments de guerre maritimes, leur importance (tonnage), leur force de frappe (armement) ;
– mettre en évidence les rôles très différents de ces bâtiments dans la Défense nationale (allant au-delà des questions maritimes, comme les sous-marins) ;
– montrer pour conclure que le nombre de porte-avions et de sous-marins américains garantit pour un temps encore aux États-Unis la suprématie maritime mondiale.

p. 66-67 Jalon 1B

Document 1

Cet extrait du Livre blanc 2019 du ministère de la Défense nationale permet de compléter l'extrait précédent relatif à la puissance maritime (doc 2 p. 64). Il incite par ailleurs à une comparaison entre les deux extraits, celui-ci mettant bien davantage l'accent sur la coopération internationale et le caractère « ouvert » de l'espace, tandis que l'extrait précédent insiste sur les revendications, la nécessité de résister et la multiplicité des missions.

Document 2

Ce tableau doit permettre une comparaison des grandes puissances spatiales dans le monde. Il doit cependant être nuancé. La date de création de l'agence spatiale indiquée n'est pas forcément synonyme de l'accession au statut de « puissance spatiale ». Le Japon a lancé son programme spatial au début des années 1950 et, jusqu'en 2003, trois agences différentes (la première ayant été fondée en 1964) se chargeaient du développement des missions spatiales. Le parallèle peut être fait avec la Chine, en notant que son budget reste encore secret.

Document 3

Cet article d'un journal économique reconnu a pour but de montrer aux élèves que la Chine n'a de cesse d'étendre ses ambitions dans le domaine spatial et que cette « aventure spatiale » s'inscrit dans une logique de développement bien plus générale prônée par le pouvoir chinois, visant à autonomiser le pays dans tous les domaines, à monter en puissance et à ne plus se contenter d'être une puissance exportatrice.

Document 4 et 5

Ces deux photographies doivent mettre en évidence les progrès technologiques récents de la conquête spatiale chinoise (2003 puis 2016), mais aussi et surtout leur caractère symbolique et leur mise en scène. Ainsi, Yang Liwei (né en 1965), premier taïkonaute (du mandarin *taikong* = espace), a fait l'objet d'une importante médiatisation. De même, la base de lancement de Wenchang (entrée en fonction en 2016) est bâtie sur un site immense et dégagé sur la plus grande île de Chine, dernière conquête de l'Armée populaire de Libération en 1950 (son débarquement marquant la quasi-disparition de la présence de la République de Chine sur le littoral chinois).

Éléments de réponse aux questions p. 67

1. La Chine a marqué sa conquête de l'espace par trois grandes réussites développées par les documents : l'envoi d'un premier homme dans l'espace en 2003, celui de fusées chargées non seulement de mettre en orbite différents éléments mais également de poursuivre l'exploration du système solaire et, enfin, en 2019, l'alunissage d'un engin sur la face cachée de la Lune, pour la première fois dans l'histoire de la conquête spatiale. Ces réussites sont médiatisées et mises en scène, vantant les mérites de la République populaire : drapeaux mis en évidence, nom des catégories de fusées (la *Longue Marche* fait référence à un mythe fondateur du Parti communiste chinois en 1934-1935), etc.

2. La Chine entend développer ses propres capacités en matière d'espace et se confronter aux autres puissances spatiales. Ainsi, la création d'une grande agence spatiale unique en 1993 et le développement de ses propres fusées de catégorie « lanceurs lourds » confirment qu'elle considère bien l'espace comme « un domaine crucial dans la compétition stratégique internationale » (Livre blanc 2019).

3. Le Livre blanc de la Défense nationale chinoise comporte plusieurs développements sur l'espace. Celui-ci est vu comme un des « domaines majeurs de la sécurité ». La base de lancement de Wenchang sur l'île de Hainan a été installée après accord de la Commission militaire centrale du Parti communiste chinois et est contrôlée par l'armée. On peut également ajouter que le taïkonaute Yang Liwei est un officier de l'armée et ancien pilote de combat.

Synthèse Le programme spatial chinois, après des débuts timides dans les années 1960-1970, se dote d'importants moyens à partir des années 1990 (création d'une agence spatiale, développement de nouvelles bases de lancement, etc.), soutenu et encadré par la technostructure militaire. Ses réussites sont récentes, mais spectaculaires (exploration de la face cachée de la Lune en 2019) et soigneusement mises en scène. La Chine ambitionne désormais d'être la première puissance spatiale mondiale dans un avenir proche.

Travailler autrement
La chronologie peut s'organiser sous forme d'un grand tableau chronologique comparatif, en plaçant la Chine au centre afin de faciliter la comparaison en conclusion.

	Envoi d'un premier satellite	Envoi d'un premier homme dans l'espace	Création de l'agence spatiale	Exploration de la Lune	Développement d'une station spatiale	Conclusion		
						Rythme du programme	Performance	Ambitions
Russie								
Chine								
États-Unis								

p. 68-69 Jalon 2A

Des enjeux économiques et politiques considérables pour la Chine et le monde

Document 1

Cette célèbre caricature argentine datant de 2014 montre l'étendue des ambitions spatiales chinoises (caricaturant le géant démographique qu'est la Chine), risquant de reléguer la puissance des États-Unis au second plan. L'utilisation de la formule célèbre de la mission états-unienne *Apollo XIII* lors de la découverte de l'explosion paralysant leur vaisseau (« *Houston, we have a problem* ») de même que le journal de parution de la caricature montrent le caractère mondialisé et médiatisé de la conquête spatiale.

Document 2

Ce tableau fréquemment utilisé permet d'affiner l'analyse sur la puissance des ports chinois. Il peut donner lieu à une définition détaillée des ports à conteneurs (et d'expliquer la notion d'EVP, Équivalent Vingt Pieds, soit environ 6 × 2,6 × 2,4 mètres), à une localisation des ports sur le littoral pour voir où ceux-ci sont les plus concentrés et à un rappel de la distinction entre la Chine et la République de Chine (Taïwan), en insistant également sur le concept de RAS (région d'administration spéciale) pour Hong Kong.

Document 3

Le document donne un aperçu de l'étendue de la présence chinoise dans les ports chinois ou dans lesquels la Chine a investi. La carte fait référence au projet des « routes de la soie », BRI (ex-OBOR), vu en classe de première, permettant des rappels. Elle donne à la fois la vision chinoise de ce projet (il convient bien de rappeler le caractère encore inachevé du projet BRI) et la perception états-unienne avec la stratégie du « collier de perles », expression utilisée pour la première fois en 2004 aux États-Unis et qui n'a jamais été reprise par le gouvernement chinois.

Document 4

Cet article de synthèse complète et étaie la carte 3 p. 65, puisqu'elle donne plusieurs explications sur les raisons de l'intérêt que manifeste la Chine pour le contrôle de la mer de Chine. Les querelles et litiges avec les autres États y sont développés à travers les exemples du pétrole et de la pêche. On peut également faire une analyse de l'évolution des stratégies d'occupation de la mer de Chine par l'État chinois : un intérêt tardif et limité (pêcheurs chinois aux Spratley en 1985), des accords passés avec les autres puissances (25 décembre 2000 avec le Vietnam sur la délimitation des frontières maritimes et la pêche dans le golfe du Tonkin) et enfin, une politique d'occupation de la mer de facto (navires, plate-forme pétrolière, prise de contrôle d'atolls).

Éléments de réponse aux questions p. 69

1. La puissance spatiale chinoise est vue par cette caricature argentine comme amenée à supplanter les États-Unis dans la conquête de l'espace. L'arrivée en masse de taïkonautes sur la Lune dans un module infiniment plus grand que le module états-unien illustre les investissements chinois colossaux dans le programme spatial et la relégation de l'exploit américain de 1969 au rang de simple jalon dans la course à l'espace.

2. La mer de Chine est d'une importance essentielle pour l'État chinois, pour plusieurs raisons. C'est de là que partent les routes maritimes commerciales chinoises, essentielles pour l'économie d'un pays qui repose largement sur les échanges, lesquels doivent être sécurisés par la mise en place du projet BRI. La mer de Chine recèle également des ressources nombreuses (produits de la pêche et hydrocarbures). Enfin, la maritimisation de l'économie chinoise (son littoral abrite neuf des vingt plus gros ports à conteneurs du monde) renforce encore l'importance économique de la mer de Chine.

3. Les ports chinois présentés sur la carte sont peu nombreux : il s'agit de Shanghai et de Shenzhen. Ces deux villes portuaires ont été parmi les pionnières de la politique d'ouverture du littoral chinois en 1978 : en 1980, une zone économique spéciale (ZES) est inaugurée à Shenzhen, ville créée l'année précédente, et Shanghai, vieille métropole commerçante, a le statut de « ville ouverte » en 1984. Leurs ports, étalés sur plusieurs sites et régulièrement modernisés et agrandis, figurent en 2018 parmi les trois premiers ports à conteneurs au monde, illustrant la puissance de la production manufacturière chinoise. Ils sont intégrés au projet BRI.

4. Le réseau mondial de ports développé par la Chine pour le projet BRI permet à ce pays de disposer de bases de départ et de relais fiables pour assurer l'exportation et l'approvisionnement des produits. Les investissements dans les ports asiatiques, africains et européens, garantissent à la Chine de ne jamais voir s'interrompre les routes maritimes. La base militaire chinoise de Djibouti, inaugurée en 2017, constitue un moyen supplémentaire de sécuriser un port essentiel dans le détroit de Bab el-Mandeb.

Synthèse La Chine a incontestablement réussi à s'affirmer dans les domaines spatiaux et maritimes. Dans la course à l'espace, elle est en passe de disputer la première place aux États-Unis. Sa maîtrise des mers, conséquence d'une logique de développement économique maritimisé, se traduit notamment par une appropriation progressive de la mer de Chine et la mise en place du projet BRI, pour lequel la Chine organise un réseau mondial de ports afin de sécuriser ses voies commerciales maritimes.

Travailler autrement
La réalisation du schéma peut s'appuyer sur le modèle du schéma de synthèse de la page 77.

p. 70-71 Jalon 2B

Document 1

Ce document permet d'examiner la face sombre de la « Chinafrique », que la Chine se plaît à présenter comme un partenariat entièrement gagnant-gagnant depuis le premier sommet de coopération Chine-Afrique en 2000. L'article du *Monde* présente la pêche chinoise au large des côtes africaines comme un « pillage », ce qui doit interpeller l'élève sur les questions de l'exploitation des ressources maritimes et sur le rapport de force entre la Chine et les pays africains, toujours en défaveur de ces derniers.

Document 2

La République de Chine (nom officiel de Taïwan) dispose d'une Marine dont les opérations sont concentrées depuis 1949 sur l'autre rive du détroit de Taïwan.

Autrefois équipée et organisée pour un débarquement sur le continent en vue de « libérer » le territoire chinois de la présence communiste, la Marine taïwanaise, qui fut longtemps bien mieux équipée que la Marine chinoise, a désormais pour objectif d'empêcher ou de repousser un débarquement venu du continent. La photographie présente deux sous-marins taïwanais lors de la visite de la présidente Tsai Ing-wen en 2017, durant laquelle est officialisé un programme national de construction de nouveaux sous-marins afin de remplacer les quatre exemplaires obsolètes actuellement existants. Cette construction est un défi pour l'industrie taïwanaise. La présidente Tsai a déclaré en 2017 : « Je comprends qu'il est difficile de construire des sous-marins [...]. Mais la règle de la politique internationale est que vous devez vous aider par vous-mêmes avant d'obtenir l'aide des autres. » Depuis, les États-Unis et le Japon, entre autres, ont officialisé leur soutien technologique dans la construction de ses nouveaux engins.

Document 3

Cette dépêche AFP donne quantité d'informations sur la géopolitique de l'espace et le problème essentiel qui se pose avec l'accélération de la conquête spatiale : l'appropriation d'un tel espace. L'article donne l'occasion de faire le parallèle avec la territorialisation des espaces maritimes depuis la conférence de Montego Bay et de montrer ainsi les difficultés que poserait une lutte américano-chinoise dans l'espace, non seulement juridiques, mais aussi technologiques.

Document 4

La photographie, abondamment relayée sur des sites officiels, illustre la coopération franco-chinoise. On peut noter que cette coopération se fait dans un domaine peu sensible, les questions climatiques et environnementales étant de plus en plus traitées par la France et la Chine qui tentent dans ce domaine une approche multilatéraliste.

Document 5

L'objectif de cette photographie est de montrer le contraste avec les autres documents iconographiques mettant en évidence les réussites chinoises dans la conquête spatiale. La dislocation d'une station spatiale constitue pour les autorités chinoises un échec sans précédent, amenant celles-ci à en minimiser la portée avant de réagir par la mise en avant d'une nouvelle réussite : l'exploration de la face cachée de la Lune l'année suivante.

Éléments de réponse aux questions p. 71

1. La pêche illégale chinoise en Afrique pose trois problèmes essentiels : la disparition de la biodiversité dans les eaux côtières ; l'appauvrissement des pêcheurs locaux, confrontés à une concurrence à laquelle ils ne peuvent faire face ; enfin, la perte de facto de souveraineté économique des États africains, le gouvernement chinois étant resté globalement sourd à leurs protestations, qui pèsent peu au regard de la dépendance économique de ces États vis-à-vis de la Chine.

2. Taïwan est considéré par la République populaire de Chine comme la « province rebelle ». Mais, bien que n'étant plus reconnue par l'ONU depuis 1971, la République de Chine reste de facto un État entièrement souverain (et entretient encore des relations diplomatiques officielles et exclusives avec 16 États dans le monde). Les revendications chinoises sur Taïwan se heurtent à une réalité plus sérieuse : l'armée taïwanaise, soutenue par les États-Unis, dispose d'un équipement bien supérieur aux standards internationaux d'un État de 23 millions d'habitants, et elle s'entraîne depuis des décennies à empêcher puis éventuellement repousser un débarquement en provenance de Chine continentale. L'acquisition prévue de nouveaux sous-marins par Taïwan renforce encore cette politique dissuasive. Si une invasion de Taïwan par l'Armée populaire de libération ne pourrait pas être repoussée sur le long terme, un échec ou même un ralentissement de la progression de cette armée sur le sol taïwanais au bout de quelques jours aurait un impact désastreux, sans parler des conséquences sur les relations internationales et l'image de la Chine dans le monde.

3. La rivalité entre les États-Unis et la Chine sur les mers et dans l'espace apparaît à travers ces documents d'une triple manière : une compétition aux enjeux symboliques (la Lune) ; un affrontement indirect (Taïwan n'a plus de relations diplomatiques officielles avec les États-Unis depuis 1979, mais bénéficie depuis cette année d'un soutien militaire officiel de la part des États-Unis afin de protéger son territoire) ; une rivalité technologique, dans laquelle la maîtrise de nouvelles techniques de guerre (cyberguerre) devient essentielle.

4. Il y a un « vide géopolitique » car, à la différence des espaces maritimes, le vide spatial n'a fait l'objet d'aucun traité international de régulation. L'appropriation de l'espace est donc le résultat d'une maîtrise par des puissances qui en ont les capacités technologiques. Un même vide géopolitique règne dans la définition du règlement des tensions et rivalités entre États en cas notamment de heurts ou de piratages d'engins spatiaux.

5. Ces deux exemples montrent que la Chine, si elle enchaîne les réussites et met en avant une capacité à coopérer dans son programme spatial, subit également des revers de taille, comme la perte de contrôle puis la dislocation de sa première station spatiale en 2016 et 2018.

Synthèse En affirmant sa puissance maritime et spatiale, la Chine multiplie les contentieux, les tensions et les litiges avec d'autres États. Il y a tout d'abord les grandes puissances spatiales, comme les États-Unis, qui n'apprécient pas la compétition chinoise. Des États en développement, tels les pays africains, subissent sans pouvoir l'empêcher, une concurrence économique maritime chinoise. Enfin, les États d'Asie orientale (Taïwan, Vietnam notamment) voient avec méfiance les revendications et prises de possession en mer de Chine par la République populaire.

Travailler autrement
L'exposé peut mettre en évidence trois types de pression chinoise : économique, politico-diplomatique et militaire. Il peut aboutir à la conclusion que toutes les puissances asiatiques en mer de Chine sont économiquement menacées, tandis que la pression politico-diplomatique et surtout militaire est extrême pour Taïwan (qui subit moins de pression économique, compte tenu des intérêts chinois sur l'île). On peut ainsi mettre en avant l'isolement de la Chine dans cet espace, où elle ne compte finalement qu'un seul allié (la Corée du Nord).

p. 74-75 Exercices Bac

Exercice 1

1.

Mots du sujet	Connaissances liées au sujet
Les ambitions chinoises	Depuis le début du XXe siècle, la Chine est peu à peu redevenue une puissance mondiale majeure et vise à atteindre la première place dans les deux domaines suivants :
– maritimes	Une présence accrue sur les mers et les océans (développement d'une Marine militaire puissante, construction de ports, investissements dans les ports étrangers, appropriation d'îles)
– spatiales	Une présence accrue dans l'espace (moyens alloués au programme spatial contrôlé par l'armée, multiplication des réussites symboliques et technologiques, œuvre pionnière dans l'exploration spatiale)
Un rêve hégémonique ?	La Chine se considère comme « le pays du Milieu » : être au centre du monde signifie-t-il pour elle diriger le monde ou être une puissance incontournable dans les domaines maritimes et spatiaux ?

Exercice 2

La réalisation de cet exposé peut se faire en s'appuyant sur les sources suivantes :

– le site de l'agence spatiale chinoise (cf. sitographie en introduction)

– le site du CNES, qui contient des ressources pédagogiques qui ne se limitent pas au programme spatial français : https://cnes.fr/fr/

– des articles de presse sur les résultats des derniers lancements de fusées

Exercice 3

1.

	Océan Indien	Océans glacials Arctique et Antarctique	Mer Rouge et mer Méditerranée
Formes de la présence chinoise mentionnées sur la carte	• Présence militaire et commerciale (ports et stations relais) • Axe maritime du projet BRI	• Ports et stations relais	• Ports gérés par la Chine • Ports et stations relais • Base militaire de Djibouti
Explication de la présence chinoise	• Le « collier de perles » • Les objectifs du projet BRI, visant à relier l'Afrique et l'Europe à la Chine	• Intérêt pour une nouvelle route maritime à objectif scientifique et stratégique	• Nécessité pour la Chine de sécuriser la mer Rouge (deux détroits) • Prise de position dans les ports de commerce européen, aboutissement du projet BRI

2. Les ambitions chinoises dans le domaine maritime se jouent désormais à l'échelle mondiale. Elles se caractérisent par le développement de voies maritimes commerciales (projet BRI), scientifiques et stratégiques (contrôle de nouvelles routes d'accès).

3. Les outils utilisés sont essentiellement la prise de contrôle ou le développement de ports civils et/ou militaires, qui constituent des relais et points d'ancrage de ces routes.

4. La Chine nourrit des ambitions mondiales, mais celles-ci restent dans le cadre d'une conception du monde autocentrée. La Chine se considère comme « le pays du Milieu » et la carte met bien en évidence qu'elle développe ses ambitions maritimes en partant toujours de son territoire et vise d'abord à maîtriser les mers d'Asie (océan Indien).

BAC

p. 78-79 Dissertation : sujet guidé

SUJET : Mers et océans, coopérations, rivalités stratégiques et économiques

Introduction

– Accroche : avec 71 % de la surface de la Terre, les mers et océans suscitent presque autant de convoitises que les espaces terrestres.
– Analyse des termes : voir p. 78, tous les termes sont analysés.
– Annonce de la problématique : Comment les rivalités entre États s'étendent-elles sur les mers et les océans, mettant en échec les volontés de coopération ?
– Annonce du plan : Une coopération limitée pour gérer des richesses communes (I), des rivalités stratégiques et militaires pour assurer le commerce et l'exploitation des ressources des mers et océans (II) et des rivalités économiques fortes (III)

1re partie de la dissertation

Une coopération limitée pour gérer des richesses communes

Les mers et océans sont de plus en plus l'objet d'attention pour les États. Les terres sont exploitées depuis longtemps tandis que les espaces maritimes le deviennent de plus en plus, des négociations et une coopération entre États sont devenues nécessaires.

L'accord résultant des négociations de Montego Bay signé en 1982 met en place des règles générales pour la souveraineté des mers et océans. Cette répartition des zones de souveraineté sur les mers et océans instaure des règles pour leur exploitation par les États.

L'idée que les mers et océans deviennent un bien commun de l'humanité est défendue par la communauté internationale pour la haute mer : l'ONU à travers l'Organisation maritime internationale (1948) alors que la conférence de Genève sur les espaces maritimes (1958) a tenté d'imposer cette idée. Aujourd'hui, on trouve seulement 6 % d'aires maritimes protégées (AMP) avec un objectif de 30 % en 2030. Mais cet objectif semble peu réaliste tant les accords sont difficiles à obtenir : par exemple, vingt ans de négociation entre les États sur la gestion de la mer Caspienne.

Néanmoins, les enjeux environnementaux devraient obliger les États à prendre des décisions concernant la montée des eaux, les continents plastique ou encore la difficile gestion des pôles. Le pôle Nord est ainsi devenu un espace de convoitise exacerbé depuis que la fonte des glaces permet une plus grande circulation.

p. 80-81 Dissertation : sujets d'entraînement

SUJET 1 : Comment la Chine affirme-t-elle sa puissance dans les mers et dans l'espace ?

I. Une puissance maritime nécessaire pour assurer sa puissance commerciale
- **A.** Le renforcement de ses positions régionales en mer de Chine
- **B.** Le renforcement de sa puissance militaire par la mise en place d'une flotte modernisée
- **C.** Des routes maritimes sécurisées avec l'installation de bases militaires et logistiques

II. Une puissance spatiale pour rivaliser avec les États-Unis
- **A.** Un programme ancien mais une accélération des investissements depuis les années 1990.
- **B.** Un stimulant scientifique et technologique nécessaire à la puissance
- **C.** Un prestige, un rayonnement et des coopérations nouvelles

SUJET 2 : La France est-elle une puissance maritime et spatiale ?

I. Une puissance maritime de premier ordre
- **A.** La France détient la 2e ZEE en termes de surface exploitable
- **B.** Des intérêts nombreux et éloignés difficiles à défendre

II. Une puissance spatiale seulement dans le cadre du projet européen
- **A.** Le projet *Ariane* où la France joue un rôle majeur
- **B.** Le pari d'*Ariane 6*, dans une concurrence exacerbée

SUJET 3 : La conquête spatiale durant la guerre froide 1957-1991

I. Une conquête spatiale dans la rivalité de la guerre froide 1957-1969
- **A.** L'avance soviétique et le prestige de *Spoutnik*/Gagarine
- **B.** Les États-Unis et le défi lunaire

II. Vers une militarisation de l'espace 1969-1991

A. Une coopération qui ne réduit pas les rivalités

B. L'IDS et les satellites d'observations réduisent les ambitions d'exploration

p. 82-83 Étude de document : sujet guidé

SUJET : La ruée vers Mars et ses enjeux

1. La planète Mars est devenue un nouvel objectif de la conquête spatiale. C'est en tous les cas ce que nous présente l'article du *Monde* de Pierre Barthélémy datant du 13 janvier 2020. Il présente en effet, les différents projets de quatre puissances spatiales engagées dans cette nouvelle conquête. Il semble en effet, qu'après la Lune, cette planète sera la prochaine à être foulée par des astronautes. Mars inspire depuis longtemps les écrivains, les cinéastes et donc l'imaginaire collectif. En 2015, Hollywood et le réalisateur Ridley Scott produisent un film qui alimente les ambitions des États et les rêves du grand public. Cette affiche de *Seul sur Mars* envisage une planète occupée par les hommes en 2035, un horizon qui n'est plus complètement de la science-fiction. Comment l'exploration de la planète Mars est un nouvel objectif pour de nombreuses puissances ?

2. En 1969, les États-Unis avaient permis à un homme de marcher sur la Lune, plus de quarante plus tard, une autre planète suscite de nombreuses ambitions. L'année 2020 sera l'année de la « ruée vers Mars ». Quatre puissances se sont lancées dans la course mais avec des ambitions bien différentes.

La rivalité Chine-EU

Les deux projets les plus ambitieux sont ceux de la Chine et des États-Unis. Mars 2020, avec un budget de 2 milliards, affirme bien les ambitions des États-Unis qui entendent rester *leader* dans la conquête spatiale alors que l'administration Trump poursuit le désengagement international des États-Unis. Le projet s'inscrit donc dans le *Make America Great Again* puisqu'il va permettre un atterrissage sur Mars en février 2021 après « sept mois de voyage ». Le lancement aura lieu en juillet et devrait assurer aux États-Unis sa position de tête de pont dans cette conquête. Pourtant le projet chinois tend à concurrencer sérieusement les États-Unis. HX-1 est une première pour la Chine, il permettra de commémorer en grande pompe « le centenaire du Parti communiste chinois ». La mission va ainsi, comme celle des États-Unis, déposer un engin sur Mars et donc permettre de rivaliser avec le projet Mars 2020 mais également de célébrer les réussites du régime. Le nouvel homme fort de Pékin, Xi Jinping est attentif aux signes de la puissance chinoise. Après son exploration de la Lune, la Chine est en passe de devenir la rivale des États-Unis également dans la conquête spatiale.

Les puissances secondaires

Les Russes et les Européens ont lancé une coopération, ExoMars pour pouvoir suivre les deux autres *leaders* de la conquête spatiale. Cette alliance marque le recul de la puissance russe en la matière qui n'a, en effet, pas les moyens de poursuivre seule ce projet vers Mars. Les retards s'accumulent alors que le lancement était prévu initialement en 2009.

Quant au dernier projet, il s'agit de celui des Émirats arabes unis, appelé *Hope*. Il n'a pas la même portée que les trois autres car il ne prévoit que l'envoi d'un « petit engin » en orbite autour de Mars pour 2021. L'idée est de permettre au régime qui va fêter ses 50 ans de montrer sa modernité, au moins dans la technologie. Cet État souhaite depuis longtemps diversifier ses activités pour ne pas être dépendant complètement de la richesse pétrolière.

Ces quatre projets marquent indubitablement un engouement pour la conquête de Mars mais aussi une compétition d'ambitions pour des puissances pourtant très différentes.

p. 84-85 Étude de documents : sujets d'entraînement

SUJET 1 : La Chine et son empire maritime

I. Un empire commercial

A. Des infrastructures commerciales pour assurer un approvisionnement à la Chine

B. Le modèle de Gwadar

II. « Le contrôle des mers […] permet d'exercer une influence prépondérante sur le monde » (Alfred Mahan)

A. Des bases militaires complètent la stratégie commerciale

B. Une influence mondiale qui conteste la puissance des États-Unis.

SUJET 2 : L'avenir de l'industrie spatiale européenne

I. *Ariane 6*, un lanceur performant

A. *Ariane* est un lanceur ancien et rassurant.

B. Des performances intéressantes : poids, coût du lancement

II. Une concurrence exacerbée

A. Les lanceurs russes

B. L'émergence de lanceurs privés

p. 88-89 Vers le Sup' : Se documenter pour débattre

SUJET : La privatisation de la conquête spatiale

Réalisez les trois biographies comparées des principaux acteurs privés de la conquête spatiale. Suivre ce tableau oblige les élèves à ne pas faire un simple copier/coller. L'enseignant pourra pour synthétiser le tableau, interroger les élèves sur les points communs de ces hommes mais aussi les questionner sur les limites du mythe du *self-made-man*.

DÉBAT : Faut-il privatiser la conquête spatiale ?

Le texte proposé énonce assez clairement le cadre légal de l'espace (Traité de l'espace, 1967) comme une « chose commune » au même titre que l'eau et l'air. Il montre aussi les risques et les dangers de cette appropriation. Dans le débat, il faudra élargir ce concept à l'eau, l'air et le vivant pour montrer les dangers et les risques de cette appropriation.